

UNIVERSITE PAUL VALERY – MONTPELLIER 3

Arts, Lettres, langues, Sciences Humaines & Sociales

UFR 4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions

Département d'Administration Economique et Sociale

Les enfants, acteurs de la citoyenneté et de la solidarité

Présenté pour l'obtention du

Master Professionnel 1^e année

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : Intervention et Développement Social

Parcours : Développement Social

Par HARDY Alicia

Préparé sous la direction de MAGNE Nathalie

Maîtresse de conférences, enseignante-chercheuse

Juin 2019

UNIVERSITE PAUL VALERY – MONTPELLIER 3
Arts, Lettres, langues, Sciences Humaines & Sociales

UFR 4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions
Département d'Administration Economique et Sociale

Les enfants, acteurs de la citoyenneté et de la solidarité

Présenté pour l'obtention du
Master Professionnel 1^e année
Domaine : Sciences Humaines et Sociales
Mention : Intervention et Développement Social
Parcours : Développement Social

Par HARDY Alicia

Préparé sous la direction de MAGNE Nathalie
Maîtresse de conférences, enseignante-chercheuse

Juin 2019

Remerciements

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont aidée dans la réalisation de ce mémoire. Tout d'abord, je remercie toute l'équipe de la fédération du Secours populaire de l'Hérault à Montpellier de m'avoir intégrée, accueillie dans les locaux ainsi que de m'avoir soutenue dans la rédaction de mon mémoire, notamment Nicole Marsile, Fanny Salas, Éric Ollier et Nicole Guillosson. Merci à Alexandre Venard pour la relecture de ce mémoire.

Je tiens également à remercier ma directrice de mémoire, Mme Nathalie MAGNE, qui m'a été d'un soutien favorable tout au long de l'écriture de ce projet. Merci surtout à tous les enfants qui ont pris le temps de participer à cette étude.

Merci enfin à l'UFR 4 Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions de l'université Paul Valéry Montpellier 3 et à son équipe pédagogique pour cette formation.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Introduction | 6 |
| 1. La place que le secours populaire offre à l'enfant | 12 |
| 1.1. Les raisons de la création du mouvement Copain du monde | 13 |
| 1.1.1. La pauvreté comme une forme de violence | 13 |
| 1.1.2. Agir sur les causes : une solution pour lutter contre la pauvreté..... | 15 |
| 1.2. Une volonté d'intégrer la voix des enfants au Secours populaire | 17 |
| 1.2.1. Les statuts | 17 |
| 1.2.2. Les jeunes sont l'avenir de la solidarité | 18 |
| 1.2.3. Le Dire pour Agir : faire entendre la voix des enfants..... | 20 |
| 2. Changer la perception des rapports enfantins à la sphère publique | 22 |
| 2.1. Le rôle de citoyen | 22 |
| 2.1.1. Qu'est-ce que la citoyenneté ? | 23 |
| 2.1.2. Les enfants sont-ils des citoyens ? | 25 |
| 2.2. L'engagement associatif et citoyen | 27 |
| 2.3. Illégitimité à opiner et à agir dans un monde d'adultes..... | 30 |
| 3. Les actions solidaires avec le Secours populaire | 32 |
| 3.1. Accueil des enfants par les bénévoles et salariés | 33 |
| 3.1.1. Construire une action solidaire : l'accompagnement des bénévoles..... | 33 |
| 3.1.2. Les divergences entre le projet associatif et la mise en application par les bénévoles..... | 34 |
| 3.2. Le ressenti des enfants | 36 |
| 3.2.1. Les préoccupations des enfants | 36 |
| 3.2.2. Les actions solidaires, une véritable plus-value pour les enfants..... | 40 |
| 3.3. La légitimité des enfants vue par les enfants | 42 |
| 3.3.1. Légitimité à intervenir face à des injustices | 42 |
| 3.3.2. Légitimité à mener des actions de solidarité | 44 |
| Conclusion..... | 46 |
| Bibliographie..... | 48 |
| Annexes | 51 |
| Résumé | 82 |

Introduction

L'immersion dans ma structure de stage et mes nombreuses expériences professionnelles auprès d'enfants m'ont amenée à me poser la question de la place de l'enfant dans le milieu associatif et surtout comment l'enfant investit-il son rôle de citoyen à travers son engagement associatif. Pour pouvoir comprendre ce qui m'a porté à cette question de départ, il me faut commencer par expliquer la construction des valeurs de l'association dans laquelle j'effectue mon alternance et cela passe par un bref historique de celle-ci. Ensuite j'exposerai la manière dont les grands axes du projet sur lequel je travaille et les personnes avec qui je collabore m'ont amené à réfléchir sur le thème des enfants bénévoles et de la citoyenneté.

Tout d'abord, afin de comprendre comment les valeurs actuelles du Secours Populaire Français ont été acquises, il faut retourner presque un siècle en arrière : 1923. Dans un objectif de solidarité aux victimes directes et aux victimes collatérales de la Grande Guerre (1914-1918), une association d'aide voit le jour en France : la section française du Secours rouge international. Cette association, teintée d'un rouge politique fut créée par des militants communistes afin de venir en aide “aux bagnards, aux militants anticolonialistes, aux ouvriers licenciés pour activité syndicale ou politique, aux prisonniers politiques et leurs familles”¹ notamment par des actions sociales destinées aux enfants démunis. En vue de toucher un public plus étendu et se séparer de cette étiquette d'association communiste, la section française du Secours rouge international change de nom en 1936 pour emprunter celui de Secours populaire de France et des colonies qui sera dissout par le régime de Vichy puis repris à la fin de la Seconde Guerre Mondiale pour fusionner avec l'ANVM (Association Nationale des Victimes du Nazisme) et devenir le Secours populaire français (SPF). Cette nouvelle collaboration reprend le slogan du Secours populaire de France et des colonies “tout ce qui est humain est nôtre” qui avait été créé en 1938 dans le but de signifier à la société civile que l'association ne ferait aucune distinction entre les personnes dans le besoin et qu'elle viendrait en aide à tous, quelle que soit leur origine sociale, ethnique, opinion politique et religieuse. Alors devenue le Secours populaire français, l'association élargit son champ d'actions : elle crée des permanences d'accueil, de solidarité et de santé, elle mène de plus en plus d'actions en direction des enfants et vient en aide aux victimes de catastrophes naturelles. Le public visé devient l'ensemble des personnes et leurs

¹ Archives du Secours populaire français.
Centre de documentation de l'association, Paris. *Notre histoire* [en ligne]. [consulté le 03/12/2018]

familles victimes d'injustice sociale, de catastrophes naturelles, de misère, de faim, de sous-développement et de conflits armés auprès de qui on va pratiquer la solidarité.

Petit à petit, bien que le Secours populaire français tienne à ses valeurs teintées de rouge, il se détache de son image politisée communiste pour se tourner vers une image d'humanisme et la véhiculer comme telle.

L'idée principale devient donc d'accompagner les personnes accueillies dans tous les volets de la vie :

- L'aide d'urgence avec l'accueil, l'aide alimentaire et vestimentaire ;
- L'accès aux droits, à la santé, à la culture, l'accompagnement à la scolarité, l'alphabétisation ;
- L'encouragement au développement personnel avec la lutte contre l'exclusion, l'accès aux loisirs et aux vacances.

Dès les années 1950, démarre l'aide humanitaire dans le cadre de la solidarité mondiale. L'association commence à intervenir dans d'autres pays qu'en France : elle vient en aide aux populations victimes des guerres coloniales comme à Madagascar, au Vietnam, en Indochine et en Algérie en leur apportant un soutien juridique. La solidarité à portée mondiale s'effectue également dans les pays subissant des dictatures : le Chili, l'Espagne ou encore la Grèce.

Le Secours populaire se considérant comme un mouvement, son ambition est de rassembler les personnes pour qu'ensemble leurs aspirations puissent faire bouger et changer la société. Naît alors l'idée que le meilleur moyen pour que les bénéficiaires du soutien du Secours populaire retrouvent leur autonomie est qu'ils soient acteurs de l'aide dont ils bénéficient en donnant un coup de main aux bénévoles, en effectuant des actions solidaires et surtout en participant pleinement à leur retour vers l'émancipation. Dans le rapport d'activité de la fédération de l'Hérault de 2017, il est écrit que le Secours populaire français estime que chaque personne est un potentiel : qui vient chercher de l'aide peut aussi en procurer à d'autres en contribuant à des actions de solidarité. Dans un souci de refus d'assister les personnes aidées, le secours populaire a vocation à lutter contre l'exclusion du "pauvre" en ne considérant plus le "pauvre" comme une charge pour la société mais comme quelqu'un capable d'agir pour cette société. Les personnes aidées et ceux qui les soutiennent forment ensemble les maillons d'une chaîne de solidarité, ainsi les personnes accueillies peuvent se détacher de l'image du "pauvre" "assisté".



Ces éléments nous permettent de comprendre la signification du logo du Secours populaire français : la main ailée aux couleurs de la France bleu – blanc - rouge. C'est une main tendue par le SPF et ses bénévoles aux personnes accueillies. Elle porte des ailes car elle ne va pas simplement leur donner ce dont elles ont besoin à l'instant mais aussi les outils pour s'émanciper et les accompagner dans ce processus. J'ai également remarqué que les deux ailes avaient la forme de mains avec cinq doigts. De ce point de vue, nous pourrions interpréter ce logo comme l'alliance des trois mains pour être plus fort face aux difficultés ou bien les deux mains rouge et bleu du SPF et ses bénévoles aidant celle de la personne accueillie à voler de ses propres ailes. Les valeurs du Secours populaire français présentes dans le logo ainsi que celles promues par l'association ont contribué à la reconnaissance de celle-ci comme association d'utilité publique en 1985. Cette association se définit comme un « mouvement de bénévoles » prêts à faire face à toutes les situations d'urgence sans distinction aucune des personnes bénéficiaires.

Le Secours populaire dispose d'une organisation peu banale mais nécessaire, selon son président, au vu de l'ampleur de la structure nationale. En effet, ce sont 80 000 bénévoles sur le territoire national et des millions de personnes aidées chaque année. De ce fait, le SPF a choisi un système un peu particulier de décentralisation. La décentralisation sert à se placer au plus près des publics afin d'entendre au mieux leurs besoins et de leur venir en aide le plus efficacement possible. L'union nationale regroupe l'association nationale, les fédérations et les comités. L'association nationale représente le Secours populaire français donc "elle est le garant du respect des orientations de l'association et impulse la mise en œuvre des décisions des Assemblées générales et congrès"². Les fédérations sont des associations départementales se déclinant en comités dans les villes avec leurs antennes dans les quartiers. Comme mentionné sur le site internet du SPF, chacune de ces structures est organisée en "entités juridiques distinctes : ainsi les comités, les fédérations et les conseils de région disposent d'une autonomie d'action et de gestion" bien que l'association nationale veille au bon respect des valeurs et de son image.

² Archives du Secours populaire français.
Centre de documentation de l'association, Paris. *Notre histoire* [en ligne]. [consulté le 04/12/2018]

Le territoire de l'Hérault est composé d'une fédération, de 13 comités et de 17 antennes. L'association fonctionne majoritairement avec des bénévoles. Elle compte alors 1 400 personnes volontaires pour seulement 15 salariés. La quasi-totalité des actions menées au Secours populaire français sont donc des actions menées par ceux que l'on nomme les animateurs-collecteurs-bénévoles. En 2017, ils ont réalisé des actions à destination de 21 000 bénéficiaires. On les appelle animateurs-collecteurs-bénévoles car la majeure activité bénévole consiste en des collectes matérielles et financières à travers 5 grandes campagnes ayant lieu tout au long de l'année : le Don'actions, le printemps de la solidarité mondiale, les vacances, la pauvreté-précarité et les Pères Noël verts.

La fédération du Secours populaire de l'Hérault est une association départementale à but non lucratif qui a vocation à aider des personnes en situation de précarité culturelle, alimentaire, scolaire, vestimentaire et d'accès aux droits. L'association renvoie une image d'humanisme et souhaite la véhiculer comme telle.

La connaissance de la structure étant désormais plus approfondie, nous nous pencherons plus en détail sur la mission qui m'est confiée au sein du Secours populaire 34 ainsi que les différents agents en interaction avec le projet que je mène et comment les directions qu'ils lui apportent m'ont peu à peu conduite à me demander comment les enfants prenaient part à la société en investissant un mouvement de solidarité.

Le Secours populaire français, depuis ses débuts, met en place des actions à destination des enfants car il considère que ceux-ci sont pleinement touchés par la situation de pauvreté que vivent leurs familles. Parce qu'il soutient que les enfants ont aussi droit à la dignité et qu'ils ne sont pas plus responsables de leur situation que leurs parents, la plupart des 5 grandes campagnes de l'association font d'eux des bénéficiaires prioritaires.

Dans les années 1970, dans le cadre du développement des actions jeunesse, le SPF crée la campagne des Pères Noël verts qui permet aux familles, aux personnes isolées, aux seniors et aux enfants de célébrer les fêtes de fin d'année « dans la dignité ». Des collectes financières et matérielles sont organisées puis, ce qui est collecté est distribué à des personnes et des familles en difficulté, accompagné de paniers alimentaires festifs. Des jouets et des livres sont distribués aux enfants, des activités ludiques leur sont proposées (ateliers manuels, jeux) ainsi que des spectacles. Le développement des actions jeunesse a également mené à la création de la Journée des Oubliés des Vacances qui est une journée à la mer, à la montagne, au zoo, ou dans un parc d'attraction offerte à des enfants qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances. Dans les années

1980 émergent de nouvelles perspectives d'actions : l'accès à la culture, la lutte contre l'exclusion et le droit à la dignité. Parce que les vacances constituent un moment de convivialité nécessaire au maintien de liens familiaux solides et permettent la sortie du quotidien parfois difficile à assumer, l'accès aux vacances devient dès lors un élément central du plan en faveur des enfants défavorisés. Le Secours populaire crée alors des partenariats avec des centres de séjours et des organismes de vacances pour faire partir en vacances les enfants qui n'y ont pas accès.

En 1989, vingt ans après la Déclaration des droits de l'enfant, l'ONU adopte la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. En 1990, la France ratifie cette convention et deux ans plus tard, en 1992, Julien Lauprêtre, le président du Secours populaire français crée Copain du Monde. Ce mouvement est créé pour permettre aux enfants entre 8 et 14 ans de participer à la vie de l'association et de mettre en place des actions de solidarité, accompagnés par des adultes bénévoles. Dorénavant, des mouvements Copain du monde sont implantés partout en France et à l'étranger, dans les pays où le Secours populaire intervient.



Le mouvement Copain du monde invite les enfants à faire preuve d'altruisme envers ceux qui vivent dans des conditions difficiles et dont les droits sont bafoués. Le but est de les amener à réfléchir sur une cause qui retient leur attention en France ou à l'étranger et de déterminer une action qu'ils pourraient mettre en place pour améliorer la situation de ces autres enfants. Ils peuvent organiser des collectes matérielles ou financières par le biais de ventes de gâteaux dans leurs écoles, la réalisation d'un spectacle, l'organisation d'une braderie, d'un tournoi sportif etc... Ils peuvent également les soutenir en correspondant avec eux par courrier (lettres et dessins).

La mission qui m'est confiée consiste en deux tâches principales. La première est le développement d'un mouvement Copain du monde dans le quartier Saint-Martin, quartier prioritaire de la ville de Montpellier. La deuxième mission consiste à accompagner des établissements héraultais dans les actions solidaires qu'ils mènent avec les enfants pour le Secours populaire et à établir de nouveaux partenariats adjacents à l'accompagnement à la scolarité, par exemple les écoles, les maisons pour tous, les accueils collectifs de mineurs car il est important de sensibiliser des jeunes qui n'ont jamais bénéficié de l'aide d'une association afin que ceux-ci prennent également conscience de ce qu'est la solidarité.

Les enfants, à travers ces actions, expérimentent la solidarité et en devinent le sens. La solidarité s'oppose à l'individualisme. Jean-Michel SERVET dans l'article « Figures contemporaines et passées de la solidarité. Approches interdisciplinaires », *Finance & Bien Commun* n°37-38 (2010) réunit plusieurs définitions de la solidarité : « pour certains, chaque forme d'aide sans contrepartie immédiate et de don en serait une expression. Pour d'autres au contraire, la solidarité devrait être distinguée soigneusement de la protection, car celle-ci se réalise comme un mode unilatéral de transfert en impliquant un rapport de domination, qui en obligeant aliène et s'oppose à la solidarité ». Dans ce même article, l'auteur détaille l'étymologie du terme : la racine de la syllabe sol provient du latin qui signifie entier. L'on doit donc comprendre que la solidarité et la société forment un tout, la solidarité compose la société et en est indissociable.

L'objectif pédagogique de ces actions de solidarité pour les enfants est qu'ils puissent se représenter certaines réalités émanant de situations d'injustice sociale.

Les représentations de notre environnement se construisent tout au long de l'enfance mais elles continuent à évoluer à l'âge adulte. Le dictionnaire Larousse distingue deux approches dans la définition de la représentation. En philosophie la représentation est la « connaissance fournie à l'esprit par les sens ou par la mémoire ». L'approche psychologique vient compléter cette définition en qualifiant la représentation de perception ou image mentale qui est le fruit d'un processus cognitif « dont le contenu se rapporte à un objet, à une situation, à une scène, etc., du monde dans lequel vit le sujet ». ³ Le dictionnaire le Petit Robert de la langue française définit la représentation dans le domaine de la psychologie comme le « processus par lequel une image

³ Larousse, Éditions. « Définitions : représentation - Dictionnaire de français Larousse ». <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/repr%C3%A9sentation/68483> (30 mai 2019b).

Larousse, Éditions. « Définitions : perception - Dictionnaire de français Larousse ». <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/perception/59399> (30 mai 2019a).

est présentée aux sens ». ⁴ Les représentations se rapportant à la perception, il m'a paru utile de définir ce terme. Le dictionnaire Larousse indique que la perception est une « idée, compréhension plus ou moins nette de quelque chose ». L'objectif de mes missions étant la prise de connaissance de certains événements sociétaux par les enfants afin qu'ils choisissent, dès leur plus jeune âge de réagir et de construire une société de demain plus juste, les représentations qu'ils se font de la sphère publique et de l'éradication des injustices par leurs activités solidaires me semblent importantes.

Dans un souci de déconstruire les préjugés liés à l'enfance, la sociogenèse des attitudes attribuées aux enfants, ce mémoire cherche à répondre à la problématique suivante : Quelle perception les enfants ont-ils de la sphère publique et des actions solidaires qu'ils sont en train de mener au sein d'un mouvement Copain du monde ?

D'abord, nous nous intéresserons à l'émergence du mouvement Copain du monde à travers la place que le Secours populaire souhaite offrir à l'enfant et par quels moyens l'association l'inclut à ses pratiques. Ensuite, nous tenterons d'apporter des éléments de transformation dans la perception de l'enfant par la sphère publique. Enfin, nous confronterons les éléments théoriques au point de vue des enfants qui effectuent des actions solidaires au sein du Secours populaire.

1. La place que le secours populaire offre à l'enfant

Le Secours populaire, en tant qu'association d'éducation populaire, souhaite que tous les individus, y compris les invisibles, les pauvres et les enfants, agissent pour le sort de leurs semblables. Les enfants sont, depuis quelques décennies, mis au cœur des stratégies de l'association. Nous étudierons d'abord les raisons de la création du mouvement Copain du monde, puis nous nous intéresserons aux outils qui permettent d'intégrer la parole des enfants et aux motivations dont cette volonté découle.

⁴ « Le Petit Robert de la langue française ». <https://pr-bvdep-com.www.ezp.biu-montpellier.fr/robert.asp> (31 mai 2019).

1.1. Les raisons de la création du mouvement Copain du monde

L'émergence du mouvement d'enfants solidaires Copain du monde part de la reconnaissance de la part des membres de l'association de la pauvreté comme une violence pour les familles et du fait que cela touche directement les enfants. Ce constat ainsi fait, le fondateur du Secours populaire français a décidé de prendre en main cette violence de la précarité pour l'attaquer directement à la source. En effet, prendre en charge les effets de la pauvreté avant même que ceux-ci n'aient causé des dommages à l'enfant constitue une intervention nécessaire pour entraver l'apparition des conséquences de la pauvreté.

1.1.1. La pauvreté comme une forme de violence

« La pauvreté devient plus visible au fur et à mesure que grossissent les villes, plus insupportable comme se développent les idées égalitaires et humanistes ». Françoise BARRET-DUCROCQ, dans l'ouvrage « Pauvreté, charité et morale à Londres au XIX^e siècle : une sainte violence » décrit l'évolution de la perception de la pauvreté à Londres et l'applique aux sociétés occidentales.

L'idée de faire émerger un mouvement d'enfants solidaires provient d'abord du constat que les enfants sont au cœur des difficultés qu'affrontent leurs familles. Ils sont en première ligne de la violence qui découle de la pauvreté. En effet, la précarité et la pauvreté ont des effets indéniables sur les personnes qui la subissent. Il est indispensable de prendre en compte les conséquences qu'elle engendre sur les enfants puisque leurs représentations et leur autonomie sont en pleine construction. L'enfance est caractéristique de la période de construction des représentations sociales et de l'assimilation de normes de comportements et d'attitudes. D'un point de vue psychologique, Henri WALLON⁵ introduit la notion de composante sociale dans les processus de développement de l'enfant. Les enfants nécessitent un environnement émotionnellement stable pour assurer leur développement moteur, affectif, social et culturel.

⁵ Henri WALLON, Les origines du caractère chez l'enfant, Paris, Boivin, PUF, 1934

La violence que produit la précarité se manifeste par des conséquences à divers points de vue. D'abord, le manque de ressources monétaires engendre des conséquences matérielles et une frustration importante liée à l'incapacité d'accéder à certains biens ou services. Ensuite, cette conséquence directe peut constituer une forme d'isolement ou encore une situation d'exclusion de la part des personnes concernées, qui s'isolent volontairement et/ou de la part des autres agents de la société qui généreront un climat d'incompréhension de la situation, ce qui entraînera ces conséquences sociales non négligeables. Dans une situation d'immigration, l'incompréhension de la situation de précarité par les pairs peut mener à des conséquences culturelles : les habitants du pays dans lequel la famille émigre ne reconnaissent pas leur identité.⁶ Ce peut être un événement catastrophique dans le processus « d'intégration » pour ces personnes et cela se répercutera sur les enfants.

Ces conséquences de la pauvreté et de la précarité induisent des cercles vicieux. Le manque d'acculturation des parents dû à l'isolement mène bien souvent à une précarité scolaire des enfants. En effet, les parents qui proviennent de classes ouvrières et qui n'ont pas fait d'études ne possèdent pas la culture générale ou les connaissances nécessaires pour aider leurs enfants à faire les devoirs et préparer les évaluations. L'échec scolaire peut ainsi mener à des formes de délinquance. Cette délinquance est aussi le produit de la ségrégation territoriale qui, selon Didier LAPEYRONNIE, amplifie les discriminations⁷. Ces individus auraient alors le sentiment de vivre dans un « contre-monde ». Robert CASTEL appuie cette idée en ajoutant qu'ils auraient des difficultés à trouver leur place dans la société, ils ne se trouveraient ni dehors ni dedans. Le traitement différentiel qu'ils subissent et qui les disqualifie est à l'origine d'une absence de perspectives sociales et professionnelles.⁸ L'absence ou la réduction des perspectives peut susciter une forme de rupture avec la société et même une rupture avec le mode de vie. Françoise BARRET-DUCROCQ, dans l'ouvrage « Pauvreté, charité et morale à Londres au XIX^e siècle : une sainte violence » prend l'exemple tragique d'une jeune femme qui, par manque de possibilités professionnelles, se désidentifie du système sociétal pour

⁶ LASIDA, Elena, Kevin Minkieba Lompo, et Jean-Luc Dubois. 2009. « La pauvreté : une approche socio-économique ». *Transversalites* N° 111(3): 35-47.

⁷ LAPEYRONNIE Didier. 2008. *Ghetto urbain: ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*. Paris: Robert Laffont.

⁸ « sont des citoyens, ils sont inscrits dans le territoire français, et néanmoins ils subissent un traitement différentiel qui les disqualifie » CASTEL Robert. 2007. *La discrimination négative: citoyens ou indigènes ?* Paris: La République des idées Seuil.

plonger dans la prostitution : « cette jeune femme, quelques années auparavant, a quitté son emploi de bonne à tout faire pour se prostituer. Volontairement, sans être séduite ; elle a pensé qu'elle pourrait ainsi s'élever socialement, gagner plus d'argent et mieux s'amuser ». Contrairement à la société civile qui, dans cet ouvrage pense que la « situation de dépendance psychologique créée par l'aide charitable [...] encourage les faiblesses individuelles », Julien Lauprêtre, le président du Secours populaire français était profondément imprégné de l'idée d'émancipation par le recours à la solidarité.

1.1.2. Agir sur les causes : une solution pour lutter contre la pauvreté

Une salariée du Secours populaire de Montpellier me confiait lors d'un entretien : « Au secours populaire on dit qu'on agit sur les conséquences et pas sur les causes mais quand on est acteur de solidarité on agit aussi sur les causes ». Le point de départ de la création du mouvement Copain du monde fut la prise de conscience du fondateur de l'association du fait que la pauvreté pouvait entraîner le non-respect des droits de l'enfant adoptés en 1989 lors de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant par les Nations Unies. En 1992, Julien Lauprêtre, président du Secours populaire français, crée Copain du monde, un mouvement d'enfants solidaires et défenseurs des droits de l'enfant. Considérer que les enfants subissent la précarité de leur famille, c'est reconnaître que certains droits sont bafoués ; et que d'autres enfants en prennent conscience c'est d'abord leur transmettre des valeurs d'humanisme et les responsabiliser quant à leur devoir de défense de tous les êtres humains. En effet, en faisant des enfants une priorité, le Secours populaire prend une double position. D'un côté, il permet à des enfants de pouvoir participer à la vie associative en exerçant la solidarité au sein d'une association. Les bénévoles du Secours populaire prônent le fait de rendre les enfants acteurs et auteurs de solidarité. Être acteur serait défini comme la capacité à se révolter contre des situations injustes et agir de manière altruiste ; être auteur serait le fait de passer de l'action à la conception de projets envers des personnes touchées par des injustices sociales. Proposer cette initiative aux enfants, devenir auteurs et acteurs de solidarité, leur permet de préparer l'avenir puisque ce seront ces futurs adultes qui prendront en charge le relai de la société. Il est donc important de leur donner les moyens de se développer dans une société plus juste, en exerçant la solidarité dès que possible. Réagir face des situations d'injustices sociales est une façon de développer sa citoyenneté. Commencer la sensibilisation le plus tôt possible c'est dans

un premier temps donner les clés à des enfants pour qu'ils se construisent en intégrant des valeurs humanistes, qu'ils sachent réagir face à des situations injustes et ainsi affirmer leur place de citoyen. Dans un second temps, l'association s'attaque à la défense de leurs droits en tentant de rectifier le non-respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant par des actions en faveur des enfants : leur permettre de partir en vacances, leur donner l'accès aux loisirs, en facilitant leur réussite scolaire...etc. Intervenir dès l'enfance signifie agir sur les causes pour prévenir les conséquences pouvant surgir à l'âge adulte. D'ailleurs le Secours populaire défend la qualité de vecteur d'émancipation et par celle-ci, souhaite se démarquer d'associations caritatives où une aide est apportée aux personnes sans les pousser à se prendre en main. L'association estime donner aux personnes dans le besoin les clés pour ne pas subir.

Entretien 1 : Nicole Marsile,
Animatrice coordinatrice salariée au Secours populaire de Montpellier

[Julien Lauprêtre] avait la volonté de mettre un peu les enfants au centre, de s'attacher aussi à la précarité qui touche directement les enfants à travers celle de leurs parents, et puis sont des choses très très basiques. Je réécoutais justement un hommage sur France Inter qui lui était rendu, c'était d'exprimer justement ça par rapport aux enfants, que les enfants ont été directement touchés et ne partaient pas en vacances par exemple. C'est une conséquence de ce que vivent les parents et peut-être que les mettre aussi au centre d'actions de solidarité où ils sont acteurs c'est aussi préparer l'avenir, pour que ce soient aussi des adultes qui prennent en charge en leur vie et la solidarité. Enfin c'est une interprétation tout à fait personnelle. Le fait de mettre les enfants en action ça n'a de sens que si... que dans la construction d'un adulte qui plus tard saura se prendre en charge. Et se battre aussi. C'est vrai qu'au secours populaire on dit qu'on agit sur les conséquences et pas sur les causes mais quand on est acteur de solidarité, on agit aussi un peu sur les causes. [...] Je pense que tu agis sur les causes avant d'avoir la conséquence une fois adulte. Ne pas subir aussi, par l'émancipation au secours populaire, ça devrait être ne pas subir, subir à un moment donné, tu peux pas seulement... enfin voilà, c'est toute l'ambiguïté cause / conséquences, du domaine du politique et puis c'est ce qui fait les différences avec des associations caritatives.

Quelles seraient les différences entre une association caritative et le Secours populaire ?

Tout est contenu dans le mot émancipation je pense. Oui, être acteur et émancipation, ne pas être là et subir et venir chercher un colis, mais bien se porter soi aussi, soi en tant que personne, en tant que citoyen.

1.2. Une volonté d'intégrer la voix des enfants au Secours populaire

Cette prise de conscience de l'importance d'agir dès l'enfance afin d'éviter à l'enfant les conséquences de la pauvreté qu'il pourrait subir tout au long de son développement et à l'âge adulte a mené le Secours populaire à l'ambition de réellement tenir compte des enfants. Cette volonté s'est manifestée dans l'inclusion des enfants à siéger dans les instances de direction de l'association. Ils sont l'avenir de la société et prendront le flambeau de la solidarité si les adultes se chargent de la leur transmettre, c'est pourquoi ils se voient octroyer une précieuse place dans cette association. En attendant qu'ils prennent les rênes de l'association, les bénévoles vont à la rencontre de leur parole afin de répondre au mieux à leurs besoins mais aussi dans l'objectif de construire avec eux la société de demain, et petit à petit les laisser manœuvrer.

1.2.1. Les statuts

Le Secours populaire, après avoir affirmé la création d'un mouvement d'enfants solidaires, a manifesté la volonté d'intégrer la voix des enfants au sein des décisions de l'association. Dans les statuts de l'association, il est écrit que les mineurs sont invités à participer aux prises de décision dans les instances de direction du Secours populaire. Le Secrétaire général du SPF 34 souhaite pouvoir intégrer la voix des enfants dans les prises de décision de l'association. Les membres du secrétariat souhaiteraient également que des enfants siègent dans les instances de décisions et que leur opinion soit tout autant prise en compte que celle des adultes. L'article 3 d) des statuts de la fédération du Secours populaire français du département de l'Hérault stipule que « Les jeunes de moins de 16 ans et les enfants qui apportent leurs concours et/ou leurs dons ont les mêmes pouvoirs que les donateurs ». Le secrétaire général Éric Ollier précise que les enfants ont les mêmes pouvoirs de décision que n'importe quel adulte prenant part aux actions et décisions de l'association.

Secrétaire général et directeur de la fédération de l'Hérault du Secours populaire français

Ce qui est important c'est que déjà dans les statuts du Secours, si tu veux, les enfants ont leur place. C'est-à-dire qu'on est une association qui permet aux enfants de faire partie les dirigeants de l'association. C'est vrai que dans les faits on n'a pas eu d'enfants, enfin quand je parle d'enfants, je parle de mineurs. Donc dans les faits on n'a pas eu d'enfants qui ont été dans les instances de direction mais ce serait un pas important. Après on arrive à faire en sorte que l'avis des enfants dans les instances de direction soit pris en compte. Si tu veux c'est déjà dans les gènes du Secours. Et puis après pourquoi dans l'Hérault, parce que c'est une orientation qui est collectivement prise au niveau national et il est nécessaire que dans l'Hérault on se mettent en devoir de réussir là-dessus. Si tu veux la motivation elle est liée à une construction qui est déjà nationale.

1.2.2. Les jeunes sont l'avenir de la solidarité

Derrière cette volonté, il y a l'idée que les enfants forment la société de demain. Ainsi, ils seront le relai de la solidarité à condition que cette dernière leur soit transmise.

Historiquement, on constate que la jeunesse fut un élément accélérateur de la vie associative au XXème siècle. Les expansions des mouvements militants et associatifs sont liées à des vagues générationnelles et leur contexte social et politique. Ces générations de jeunes adultes qui portaient la responsabilité de la constitution des attitudes sociales du lendemain de la Seconde Guerre mondiale ont créé des mouvements d'éducation populaire dans le but d'éveiller le militantisme de certains enfants et « de former de manière plus ou moins indélébile les futurs adultes à l'action ».⁹

En leur donnant la possibilité de participer aux prises de décisions, les bénévoles leur donnent aussi l'opportunité de prendre des responsabilités dans l'association. Cela leur permettra de se sentir en confiance et libres d'imaginer de nouvelles formes d'interventions. Ils innovent, ils façonnent la société dans laquelle ils souhaitent évoluer, avec les valeurs que leur ont transmis les adultes de leur entourage. Si ces valeurs sont des valeurs humanistes qui prônent le savoir

⁹ POUJOL, Geneviève. 1996. « Générations de militants et associations de jeunesse ». *Débats Jeunesses* 1(1): 147-59.

être et le vivre ensemble, les bénévoles du secours pensent que c'est un gage d'évolution vers une société meilleure, témoignant d'une plus grande bienveillance.

Les enfants ont beaucoup de choses à montrer aux adultes, ils sont capables de construire des projets à partir de leurs propres aspirations. Lors d'un entretien, une bénévole élue au conseil d'administration comparait la solidarité à un sport : c'est une démarche que l'on doit enseigner aux enfants le plus tôt possible. Si les trois instances d'éducation s'allient pour faire partager les valeurs de solidarité aux enfants, la société de demain ne peut être que meilleure. Selon elle, ces trois instances d'éducation et de socialisation des enfants sont la famille, l'école et la rue. Dans la rue, il y aurait les associations qui permettent aux enfants de ne pas « traîner à ne rien faire ». Elles prennent alors le relais de l'école et des parents pour incarner une tierce instance d'éducation. Son rôle serait d'éduquer les enfants à des valeurs qu'ils n'expérimentent pas forcément dans les autres instances éducatives. Par exemple, une association sportive de basket enseigne les valeurs de coopération, de cohésion dans l'équipe et de soutien entre les membres. Une association humanitaire transmet alors les valeurs de solidarité et d'altruisme. Transmettre aux enfants ces valeurs leur permettrait d'éviter l'aigreur de la société selon une bénévole : « Sans solidarité on devient rigide, solitaire, on ne s'ouvre pas aux autres ». L'ouverture aux autres favorise l'ouverture d'esprit et la remise en question de son propre point de vue par le biais de la confrontation avec d'autres convictions. Les associations humanitaires, en accueillant des enfants en leur sein et en les éduquant à prendre soin des autres, à se révolter contre des injustices sociales et à agir en faveur de la dissolution de celles-ci, permettrait de leur ouvrir une première porte dans leur prise en main, dans l'éducation par soi-même puisqu'ils prendraient conscience en accordant de l'importance aux autres, de l'importance de prendre soin de soi et que les droits humains soient respectés. Être acteur de solidarité introduirait la possibilité de devenir acteur de sa propre vie, en s'ouvrant à plusieurs possibilités d'actions et de prise en charge de situations injustes. Si tous les enfants recevaient une tierce éducation telle que celle transmise dans les associations de solidarité, cela promettrait une société plus juste, avec des agents encore plus militants. L'ensemble des bénévoles de l'association pensent à l'avenir de cette dernière : d'une manière générale ils sont tous d'accord pour léguer les commandes de l'association à la jeunesse mais dans la pratique, certains ne sont pas encore prêts à « laisser le bébé qu'ils ont vu grandir »¹⁰. En effet, un bénévole me confiant lors d'un entretien que les jeunes n'étaient plus aussi militants qu'autrefois. D'ailleurs Jacques ION parle de « fin du militantisme ».¹¹

¹⁰ Propos tenu par un bénévole au secrétariat départemental lors d'un entretien réalisé en mai 2019

¹¹ ION, Jacques. *La fin des Militants ?* Éditions de l'Atelier (programme ReLIRE), 1997

Entretien 3 : Nicole Guillosson,
Bénévole élue au conseil d'administration du SPF 34

Alors c'est une éducation comme le sport, la solidarité. C'est une démarche qu'on doit apprendre aux enfants très très jeunes. Alors moi j'estime qu'il y a trois facteurs d'éducation pour un enfant : c'est la rue, c'est l'école et c'est la famille. Donc la rue ça peut être les associations sportives, culturelles et humanitaires, solidaires. Et si au départ on arrive avec l'aide des parents, parce que sans l'aide des parents c'est difficile, mais si on y arrive avec l'aide des parents et avec l'aide des enseignants, c'est-à-dire avec les trois secteurs d'éducation d'un enfant réunis, à pouvoir faire partager à l'enfant des actes de solidarité d'une manière la plus simple possible c'est-à-dire dans la discussion dans l'expression. C'est une partie gagnante de son avenir. Sans solidarité on devient rigide, solitaire, on ne s'ouvre pas aux autres. Je crois que la vie c'est s'ouvrir aux autres, partager des valeurs, partager des convictions, ne pas être toujours d'accord. Comment on partage, comment on communique sur la solidarité, et si on arrive à la faire pratiquer par les enfants, moi je pense qu'ils vont prendre leur vie en main, ils vont être acteurs de leur vie parce qu'ils seront acteurs de solidarité.

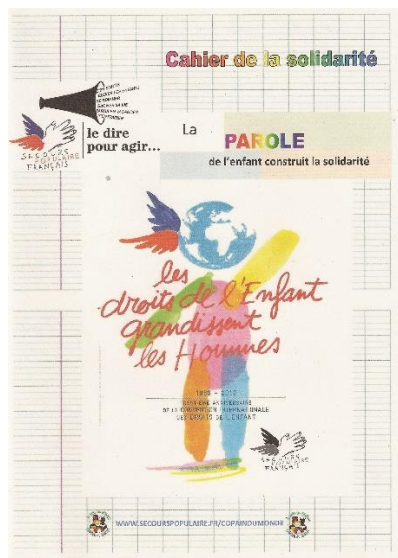
Je crois beaucoup à la jeunesse et je leur fais confiance. C'est l'avenir. C'est notre avenir comme le leur, celui des enfants. Les jeunes ont beaucoup de choses à nous apporter. [...] Je pense que les jeunes vont nous aider à moderniser notre association. On a une histoire mais notre pratique est à moderniser et c'est à nous, avec les jeunes, de la moderniser.

1.2.3. Le Dire pour Agir : faire entendre la voix des enfants

Les cahiers du Dire pour Agir sont des outils pédagogiques selon le Secrétaire général du SPF 34. Ce sont des fascicules à destination des enfants, visant à recueillir leur parole à travers des questions. Ils ont la forme d'une page A4 pliée en deux.

Lorsque l'on ouvre le dépliant, on trouve sur la page de gauche un encadré qui explique le but de ce document : « Le sais-tu ? En 2019, la convention internationale des droits de l'enfant fête ses 30 ans ! Depuis 1989, les enfants sont considérés comme de réels citoyens qui ont de vrais besoins et que l'on doit protéger. Cependant encore aujourd'hui des enfants et des personnes souffrent dans le monde. Le Secours populaire français a besoin de toi pour connaître les questions qui préoccupent les enfants de ton âge. Serais-tu prêt à nous aider en devenant un des bénévoles de notre association ? Merci pour ton témoignage et pour ton aide pour faire

témoigner d'autres enfants ! ». Ensuite, le cahier présente les dix droits des enfants retenus par le Secours populaire dans la convention internationale des droits de l'enfant et propose à celui qui le remplit d'entourer un des dix droits, « celui qui te tient à cœur ». Les dix droits sont énoncés plus bas :



- le droit de s'alimenter, d'être à l'abris,
- le droit à la santé
- le droit des enfants handicapés
- le droit à l'école
- le droit aux loisirs
- le droit à la culture
- le droit au secours
- le droit d'être protégé contre l'exploitation dans le travail
- le droit d'être protégé contre les mauvais

Les enfants ont ensuite la possibilité de répondre à trois questions : « Qu'est-ce qui te préoccupe en ce moment dans le monde ou plus près de toi, là où tu vis ? » ; « Avec tes copains, comment penses-tu pouvoir améliorer ce qui te préoccupe ? » ; « J'ai le droit de m'exprimer, j'écris ici ce que j'ai au fond de mon cœur ».¹²

Lors de la réunion des référents Copain du monde en mars 2019 au siège national du Secours populaire français, la personne créatrice de ces cahiers d'expression a rappelé lors de son discours la volonté du Secours populaire de porter la parole des personnes accueillies ainsi que des acteurs de la vie associative et a annoncé la réédition de ces cahiers comprenant quelques changements. La réédition des cahiers du Dire pour Agir s'inscrit dans un but précis : cette année, à l'occasion des 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'association nationale souhaite rassembler des témoignages des enfants en vue du congrès national de l'association du mois de novembre. La thématique du congrès est principalement axée sur la jeunesse, et comme l'a rappelé la créatrice des cahiers du Dire pour Agir, « les enfants doivent être appréhendés comme des personnes à part entière, tout en tenant compte qu'ils sont encore en construction, d'où la volonté de recueillir les dires des enfants pour le congrès de cette année ». Le secrétaire général du SPF 34 a souhaité que la fédération de

¹² Cf Annexe 1

l'Hérault s'empare des cahiers du Dire pour Agir : ces cahiers outils pédagogiques n'ont pas vocation à être remplis coûte que coûte mais plutôt être utilisés comme support pour amener l'enfant à s'exprimer et à créer son propre message. Ils constituent un appui pour créer l'opportunité de discuter avec les enfants « en tant que sujets ».¹³

2. Changer la perception des rapports enfantins à la sphère publique

La société est composée de normes sociales et au sein de celle-ci, on attend des attitudes et comportements de chaque individu en fonction de leur appartenance à une catégorie sociale. L'appartenance à un groupe social détermine l'identité des individus. Pour un même individu, l'identité est variable selon le groupe auquel il s'identifie dans un contexte donné. Les enfants, en tant que catégorie sociale, sont précédés de comportements « normaux » que l'on attend d'eux. Parmi ces injonctions de comportements, et dans un souci de répondre à la problématique de ce mémoire, j'ai choisi d'en sélectionner deux : la soumission à l'autorité de l'adulte et la minorisation des opinions de l'enfant. Comprendre la place de l'enfant dans la société passe d'abord par l'éclaircissement du rôle de citoyen qui nous amènera à nous pencher sur la question de l'engagement associatif et citoyen des enfants puis, nous nous interrogerons sur la légitimité qui lui est accordée dans les paroles et dans les actes.

2.1. Le rôle de citoyen

Afin de clarifier le rôle du citoyen, il faut opter pour une approche historique de la citoyenneté et de l'emploi du terme de citoyen. Cela nous permettra d'extraire de ces définitions la participation des enfants à la citoyenneté et leur implication dans la société et de nous demander si les enfants sont des citoyens.

¹³ Cf Annexe 2

2.1.1. Qu'est-ce que la citoyenneté ?

Dans le dictionnaire du Petit Robert de la langue française, la citoyenneté est définie comme relative à l'esprit civique. On pourrait dire qu'elle est l'exercice du civisme c'est-à-dire le savoir-vivre ou encore, comme indique le dictionnaire Larousse : « un dévouement envers la collectivité, l'Etat, et à la participation régulière à ses activités, notamment par l'exercice du droit de vote ».¹⁴ Néanmoins, la citoyenneté ne s'arrête pas au simple fait de voter. Elle implique que les citoyens soient acteurs de la vie en collectivité. S'intéresser à la vie en société, s'insurger contre des situations et réagir en collectif sont des preuves de la participation à la vie en collectivité. L'implication dans notre société engage la préoccupation des acteurs pour la démocratie. Lors des premières apparitions du terme de « citoyen », il était défini comme un habitant d'une cité ou d'un pays mais ce terme suggérait également que le citoyen soit « sensible au bien général, dévoué aux intérêts de son pays »¹⁵. Lorsque le concept de citoyenneté a été introduit à la Révolution française, il renvoyait à la nationalité : le constat de faire partie d'une communauté et d'être reconnu comme tel. La nationalité donnait le droit de participer à la vie politique. Ainsi, seuls les ressortissants nationaux se voyaient octroyés le droit de participation à l'aspect politique de la vie en collectivité. Leur statut les opposait directement aux étrangers qui ne détenaient pas la nationalité donc par conséquent, ils n'avaient pas non plus droit à l'exercice de la citoyenneté. « L'accès à la nationalité française est le point de passage obligé pour l'accès à la citoyenneté »¹⁶. La citoyenneté renvoyait donc à la nationalité qui permettait le droit de vote aux Français tout en excluant les femmes, les mineurs et les condamnés. « Tout homme âgé de 21 ans, tout citoyen est électeur, l'électorat devient un droit »¹⁷. Les personnes qui n'étaient pas des hommes de plus de 21 ans n'étaient donc pas considérés comme des citoyens. Lorsque les femmes obtiennent le droit de vote en France en 1944, il ne reste plus que les enfants en dépossession de ce droit. Néanmoins, les citoyens et citoyennes ne sont pas qualifiés en tant que tels uniquement par l'exercice de leur droit politique mais bien plus

¹⁴ Larousse, Éditions. « Définitions : civisme - Dictionnaire de français Larousse ». <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/civisme/16284> (2 juin 2019).

¹⁵ LOCHAK, Danièle. « La citoyenneté: un concept juridique flou ». Dominique Colas; Claude Emeri; Jacques Zylberberg. *Citoyenneté et Nationalité. Perspectives en France et au Québec*, PUF, pp.179-207, 1991. fihal-01659774f

¹⁶ idem

¹⁷ idem

largement par l'exercice de leurs « droits civiques [qui sont] ceux qui permettent la participation à l'autorité publique, à la fonction publique, à la chose publique [...] L'aptitude aux fonctions publiques, places et emplois, le droit d'être juré et témoin dans les actes, le droit d'être soldat et celui de payer l'impôt ».

Dans un État laïque comme la France, faire preuve de citoyenneté implique de ne faire aucune distinction entre les personnes en fonction de leur appartenance ethnique ou religieuse. « Or, dans la société française contemporaine, de tels phénomènes jouent encore à plein, [...] et posent un véritable défi à notre conception de la citoyenneté : celui d'intégrer ce registre d'altérité que constitue l'appartenance ethnique. » expliquait Igor MARTINACHE à propos de l'ouvrage « la discrimination négative : citoyens ou indigènes ? » de Robert CASTEL¹⁸.

Qu'est-ce que la citoyenneté ?

Entretien 1, Nicole Marsile : être acteur de la vie en société. Pas seulement mettre un bulletin de vote dans l'urne mais faire des actes sociaux, de civisme.

Les enfants sont déjà des citoyens, même si on met souvent la majorité, le fait d'être adulte et de s'assumer derrière le mot « citoyen ».

Entretien 2, Éric Ollier : la capacité de tout citoyen à agir sur son environnement. Et être citoyen c'est agir en fonction d'un certain nombre de situations, de se mobiliser, de créer du collectif, de réagir pour construire quelque chose, donc être acteur dans la cité.

Entretien 3, Nicole Guillosson : Être citoyen c'est être acteur de sa vie dans une société en prenant en compte toutes les règles d'un état d'une république. Être acteur ça veut dire prendre conscience de ce qu'on vit et de ce qu'on ne veut pas vivre. C'est-à-dire se positionner à chaque acte de la vie, par le vote par exemple. On prend des responsabilités en votant, on choisit une personne qui va peut-être nous permettre de vivre mieux. Être citoyen c'est prendre sa vie dans tous les sens du terme que ce soit de l'ordre politique, familial, social, sociétal. Et ne pas laisser aux autres la possibilité de penser pour lui. Pour moi, c'est à peu près ça la citoyenneté.

¹⁸ CASTEL, Robert. 2007. *La discrimination négative: citoyens ou indigènes ?* Paris: La République des idées Seuil.

2.1.2. Les enfants sont-ils des citoyens ?

Alice Simon, dans sa thèse intitulée « Les enfants et la politique : contribution à l'étude des rapports ordinaires à la politique », s'intéresse à la représentation que les enfants se font de l'univers politique spécialisé ainsi qu'aux connaissances politiques des enfants en adoptant un point de vue ni adultocentriste ni enfantiste. L'enfantisme considère l'enfant comme une personne trop petite pour accéder au monde des adultes, isolé ce celui-ci et du monde social. Contrairement à l'enfantisme, l'adultocentrisme propose une vision qui ne cherche en l'enfant que l'adulte en devenir, elle s'intéresse aux expériences et aux compétences qui manquent aux enfants. Dans ces deux cas, l'enfant n'est pas considéré comme un individu à part entière mais presque comme un individu incomplet.

La thèse d'Alice SIMON invite à prendre l'enfant dans sa totalité et à lui accorder la légitimité d'un citoyen sans barrière d'âge. Elle évoque trois âges différents : l'âge biologique, l'âge biographique et l'âge générationnel. D'abord, l'âge biologique constitue la progression de la maturation du cerveau et le développement physique. Piaget en a théorisé les étapes en stades de développement qui caractérisent l'acquisition de nouvelles aptitudes cognitives et psychomotrices. Le développement n'est pas unanime chez tous les enfants c'est-à-dire que tous les enfants n'évoluent pas au même rythme et n'acquièrent pas ces compétences au même moment. Les stades de développement de Jean PIAGET déterminent l'âge approximatif, de façon assez imprécise auquel les enfants passent des étapes. Selon lui, le développement déterminerait l'apprentissage.

Ensuite, l'âge biographique caractérise l'implication sociale de l'âge c'est-à-dire ce qui est attendu de l'enfant en fonction de son âge : ses comportements, ses réflexions. Les enfants sont classés selon leur niveau scolaire et les connaissances qu'ils possèdent plutôt qu'en fonction de leur âge réel : « Ainsi, l'élève de CM2 est davantage considéré comme un « grand » (enfant) dont il est attendu une certaine responsabilisation, là où l'élève de CE2 est en transition, n'ayant que depuis peu atteint « l'âge de raison » (cette expression illustre parfaitement le poids des attentes sociales selon les âges) »¹⁹. On attendra alors plus de maturité de la part d'un enfant de CM2 que d'un enfant de CE2.

Et enfin, l'âge générationnel traduit les préoccupations générationnelles liées aux événements

¹⁹ SIMON, Alice. 2017. « Les enfants et la politique : contribution à l'étude des rapports ordinaires à la politique / Alice Simon ; sous la direction de Jean-Yves Dormagen et de Julie Pagis ». Université de Montpellier.

que les enfants d'une même époque vivent et les problématiques qui en découlent. Cette dimension générationnelle est importante à prendre en compte puisqu'elle explique que les enfants de différentes générations ne soient pas affectés par les mêmes enjeux. Ainsi, l'âge générationnel peut expliquer certaines différences entre les enfants et les adultes.

Les sciences sociales montrent que ces trois types d'âges ne sont pas forcément unanimes mais cohabitent et sont tout autant impliqués dans le processus de socialisation. Il est donc essentiel de considérer les enfants dans leur totalité, avec leurs opinions et leurs idées, tout en tenant compte de leur niveau de maturité, déterminé par les trois âges décrits par Alice SIMON.

Au Secours populaire, l'enfant est majoritairement considéré comme un citoyen à part entière : il possède des droits et on lui enseigne des valeurs indispensables pour construire une société plus démocratique et plus humaniste. Le fait d'appeler l'enfant « mineur » est une atteinte à sa liberté : cela ne favorisera pas son autonomie dans la prise de décision. En effet, l'enfant, trop habitué à ce que les enseignants à l'école ou les parents au quotidien prennent des décisions à sa place, aura du mal à prendre des décisions et à gagner en autonomie, ce qui freinera son épanouissement. Par ailleurs, Philippe ARIES montre qu'au Moyen-Âge, les enfants n'étaient pas dissociés des adultes, à partir de l'âge de 7 ans, ils étaient indépendants (ce qui impliquait également qu'ils avaient atteint l'âge de travailler)²⁰. La maturité serait alors une construction sociale.

Puisque la perception de la maturité est subjective et que l'appellation de mineur recouvre un concept socialement construit, le rôle de citoyen ne peut donc être réservé aux adultes. Dans le langage courant, on a tendance à estimer que les enfants sont des citoyens. Or, ils ne sont pas pris en compte en tant que tels dans la loi puisqu'ils ne sont pas détenteurs de tous les droits civiques ni les droits politiques.

Entretien 1 :

Être citoyen c'est aussi des actes de civisme. Oui, c'est tout ce qui fait qu'on peut vivre mieux en société. [...] Un enfant ça peut être un citoyen, tout à fait. Citoyen on y met souvent la majorité, le fait d'être adulte et puis aussi peut-être, enfin c'est moins vrai maintenant, le fait de se prendre en charge, de s'assumer entre guillemets. Pour moi ce n'est pas ça. Quelque part l'enfant c'est un petit bout citoyen. Les gamins qui ont fait une collecte, ils ont fait un acte citoyen, un acte de solidarité mais ils ont réfléchi au fait qu'il y avait des besoins. Tu es allée les voir pour les sensibiliser aux actions du Secours, ce qui a dû les faire réfléchir sur l'état

²⁰ ARIES, Philippe. 1973. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris: Editions du Seuil.

de la société, sur ce qu'eux pouvaient faire. Ça ce n'est rien d'autre que de la citoyenneté.

Entretien 2 :

[Être citoyen] c'est agir en fonction d'un certain nombre de situations. Être capable de se mobiliser, de créer du collectif, de réagir pour construire quelque chose. Donc être acteur dans la cité. En ce sens, les bénévoles du secours, adultes et enfants ce sont des gens qui par rapport à des injustices sociales, à des situations réagissent et agissent dans la société. On devrait parler d'un mouvement de citoyens solidaires. Et c'est en ce sens qu'on devrait parler de politique, le côté politique du secours ce n'est pas « je suis de droite où je suis de gauche » mais plutôt il y a des situations qui nous amènent à réagir et donc on s'organise et on agit.

2.2. L'engagement associatif et citoyen

Depuis les quinze dernières années, l'on observe une volonté de l'État à inciter les jeunes à s'intéresser à la vie sociétale et à y prendre part. Les pouvoirs publics ont notamment créé des lieux de prise de parole au sein de la sphère publique comme les Conseils municipaux d'enfants et de jeunes organisés par les communes, les Conseils nationaux de la jeunesse et les Conseils départementaux de la jeunesse à l'initiative de l'État et les Conseils généraux de jeunes. À l'origine, ces différents conseils ont été créés dans une perspective éducative et citoyenne. S'ajoutant à cela un parcours d'engagement citoyen au lycée dans le cadre de Parcoursup, on note une certaine injonction des institutions d'impliquer les enfants dans la vie citoyenne. Un premier paradoxe se forme alors et nous pose la question de l'objectif de ces institutions : impliquer les enfants dans la vie citoyenne pour leur permettre de développer leur esprit critique, de s'émanciper ? Cependant tout en les considérant comme mineurs ? Il s'agirait donc de les former, donc de ne pas leur proposer de penser par eux-mêmes.

Dans l'article « Pratiques éducatives dans les organisations de jeunesse ». *Pensee plurielle* n° 14(1), Sophie DE KUYSSCHE parle de CRACS : Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires. Cependant, elle oppose la formation de jeunes critiques et le discours de protection de l'institution. En effet, on ne peut pas à la fois éveiller l'esprit critique des jeunes et protéger les institutions de ce regard critique. Justement, parce que les enfants vont chercher à s'émanciper et trouver leur propre opinion, et qui était le but recherché, on ne peut imposer à ces derniers d'approuver les institutions. Appliquer sa citoyenneté voudrait-il dire passer un contrat social avec le système dans lequel on évolue ?

Pourtant, les mouvements de jeunesse ont pour objectif d'autonomiser les jeunes dans leur participation à la vie sociale et de développer des « compétences utiles et durables »²¹. Ces mouvements jouent un rôle crucial dans l'apprentissage de la citoyenneté. En effet, les enfants y apprennent les notions de respect, d'équité, à appliquer les principes de la démocratie à leur échelle, à s'exprimer librement. Les inviter à jouir de leurs libertés et à prendre des responsabilités c'est considérer la jeunesse comme potentiel. Les mouvements de jeunesse permettent aux enfants de se construire dans « un monde affranchi des normes et valeurs du monde marchand »²². Le profit n'étant pas matériel pour les associations ni pour les bénévoles, ces derniers s'engagent dans des relations de don contre don dans lesquelles ils trouvent un gain immatériel d'échange de savoirs, de savoir-faire, de construction d'un réseau social, qui concrétise la citoyenneté. L'expérience de la citoyenneté s'effectue également au travers de la réalisation d'actions collectives qui entraînent une activation de la responsabilisation de ces adultes en devenir. Les moyens plus que la fin sont les objectifs des mouvements de jeunesse. En effet, les valeurs développées dans les activités proposées sont plus importantes que les activités elles-mêmes. Grâce à ces activités collectives, ils expérimentent également la complexité et la richesse des relations humaines, ce qui favorise leur développement personnel et leur épanouissement.

Le Secours populaire, en tant que mouvement d'éducation populaire, soutient qu'il est nécessaire de mettre en action les jeunes afin qu'ils puissent prendre la relève de demain. Le principal objectif étant de préparer les enfants à devenir des citoyens responsables, il en convient de leur proposer des opportunités d'agir. Ces opportunités passent d'abord par la confiance octroyée aux jeunes par les dirigeants des associations mais aussi par les bénévoles plus expérimentés. En effet, laisser sa chance à un jeune de proposer des choses c'est aussi lui donner sa place au sein de l'association et considérer celui-ci comme potentiel. Le Haut Conseil à la Vie Associative, dans un rapport de 2017²³, demande aux associations d'accueillir les jeunes bénévoles dans un contexte où ils pourront apporter de nouvelles idées, les mettre en place,

²¹ JADIN, Noémie. 2007. « Mouvements de jeunesse : quels apports pour la société ? » *Pensee plurielle* n° 14(1): 19-27.

²² BRICE, Many. 2007. « Jeunesse d'aujourd'hui et organisations de jeunesse de demain ». *Pensee plurielle* n° 14(1): 9-18.

²³« rapport_hcva_engagement_jeunes.pdf ».

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_hcva_engagement_jeunes.pdf (15 janvier 2019).

accompagnés par ceux qui connaissent bien le fonctionnement de l'association, tout en ayant la confiance des dirigeants, et à travers ces éléments, ils donneront un nouveau souffle à l'association. Il propose également de s'adapter aux horaires de disponibilité des jeunes, contraints par leurs emplois du temps scolaires ou universitaires peu malléables, de bien les informer et de les former par d'autres bénévoles afin qu'ils ne se sentent pas démunis voire abandonnés dans leur engagement.

Ce même rapport stipule que pour éveiller la conscience citoyenne du jeune il faut d'abord changer le regard que l'adulte porte sur celui-ci, lui proposer une place de citoyen à part entière, au même titre qu'un adulte, et pas simplement avec un statut de mineur. Pour lui offrir cette place de citoyen à part entière, il est important de lui faire confiance, cela impulsera sa capacité à s'engager. Lorsque la confiance est au cœur de la relation dans l'association, l'enfant ou l'adolescent se sent plus à même de proposer des choses et ainsi il affronte plus aisément les difficultés voire l'échec. S'il se sent entouré, l'échec ne sera pas un frein à recommencer un projet. Lors d'un entretien, une bénévole a appuyé ce point de vue.

Entretien 3 :

Quand il y a la confiance, tu arrives à bien construire ou à essayer de construire des projets avec les jeunes mais à partir de leurs idées, de leur vécu, de leur histoire, de leurs aspirations, mais ne pas partir du mien de mes idées, de ce que j'ai pu vivre. Ça me semble être une démarche de partage intéressante. Pour moi c'est un accompagnement.

Le secrétaire général du SPF 34 conçoit la prise de conscience, par les enfants, du monde qui les entoure, comme la responsabilité d'une association d'éducation populaire. D'ailleurs il les qualifie, tout autant que les adultes, de « citoyens du monde ». Son point de vue choisit d'ignorer la dimension de nationalité qu'induisait l'emploi du terme « citoyen » à sa création. Une association d'éducation populaire a une responsabilité sociétale de faire prendre conscience aux enfants qu'ils sont des citoyens du monde et qu'en tant que citoyen, la solidarité est une valeur à vivre et qui se pratique.

Entretien 2 :

D'un point de vue éducatif on a une responsabilité dans la société qui est de faire prendre conscience aux gamins en lien avec les droits de l'enfant, en lien avec la déclaration universelle des droits de l'homme qui est une référence, qu'en tant que citoyen ils sont des citoyens du monde donc c'est une dimension éducative et que cette dimension éducative effectivement est plutôt promue par les associations d'éducation populaire.

Solliciter les enfants pour des actions, pour donner leur aide en retour de l'aide que leur fournit le SPF, de la même manière qu'avec les adultes, c'est proposer de prendre en main la précarité dans laquelle ils se trouvent pour s'émanciper de l'aide dont ils bénéficient et de la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent. Cette démarche de retour à l'indépendance nécessite une horizontalité dans la relation dans le but de permettre à la personne aidée de se réaliser d'un point de vue personnel dans du collectif.

Le mouvement Copain du monde et plus largement, les associations ont tout à gagner dans l'engagement des enfants : à travers des collectes et des actions de solidarités, ils exercent leur citoyenneté et grâce à eux, la devise du Secours populaire français prend tout son sens : « Pour que demain soit plus humain ».

2.3. Illégitimité à opiner et à agir dans un monde d'adultes

Sous la domination du statut que la société donne à l'adulte, l'enfant est constamment considéré en tant qu'individu en construction. HOWE propose une définition des enfants comme des citoyens en apprentissage, en devenir de citoyens légitimes. Leur avis n'est souvent pas pris en compte au même titre que l'avis d'un adulte : la légitimité de leurs discours et de leurs opinions est bien souvent remise en cause. La qualification de leur statut par le terme de « mineur » en est certainement une des principales causes et n'aide pas les adultes à considérer la parole de l'enfant. De plus, l'utilisation récurrente de ce terme peut être un frein pour ces derniers à se sentir légitimes à donner leur avis dans les discussions d'adultes. En effet, le terme de mineur fait appel au terme de responsabilité légale dont sont garants les parents ou une tierce personne qui prendra effet dans les actes civils et pénaux des enfants. Ce statut exclut les enfants de la participation politique, notamment en les privant du droit de vote. Dans l'article « Quand les enfants parlent l'ordre social ». *Politix* n° 99(3), lorsque Julie PAGIS et Wilfried LIGNIER demandent aux enfants d'une classe de primaire si les enfants devraient avoir le droit de vote,

certaines répondent qu'ils apprécieraient de pouvoir voter car ils pensent avoir des idées à donner tout aussi acceptables et fondées que les adultes. D'autres se disent eux-mêmes encore incapables de voter. La première catégorie d'enfants qui souhaiteraient jouir du droit de vote évoque ses idées et pense également que d'autres enfants auraient des opinions constructives à apporter. Au contraire, la deuxième catégorie d'enfants qui ne souhaite pas que les enfants obtiennent le droit de voter évoque seulement le fait que les enfants en général ne sont pas en mesure de voter pour la simple raison qu'ils n'ont pas toutes les clés en main : « ils pourraient dire n'importe quoi et voter pour n'importe qui ». Ceux-là ne paraissent pas remettre en question le système français, et semblent avoir intériorisé, par le discours majoritaire de la société, que les enfants ne sont pas aptes à voter. On pourrait penser qu'effectivement ils ne possèdent pas toutes les connaissances nécessaires concernant les partis politiques ou le fonctionnement du système économique et social dans lequel ils évoluent, mais d'un autre point de vue, on pourrait penser que ne pas susciter leur intérêt pour la participation politique serait une manière volontaire de les exclure du système politique.

On a tendance à considérer l'enfant comme un mineur, mais si l'on souhaite leur permettre de construire la société future pour qu'elle soit meilleure, alors il faut réunir toutes les conditions pour qu'ils évoluent au sein d'un environnement dans lequel ils ont le sentiment d'être à leur place. « On sait que c'est un être intelligent, on sait qu'il peut faire des progrès comme les adultes. C'est un être à part entière. Il faut être conscient que ce sont des enfants, prendre en compte leur réalité à eux, leur monde à eux mais justement c'est aussi à nous, mouvement d'éducation populaire, de s'inspirer » de leur franc parler, bien plus juste que les adultes, me confiait Éric Ollier. On pourrait adopter le point de vue d'Alice SIMON et considérer l'enfant sous un autre angle que celui de mineur, mais plutôt estimer que c'est une personne qui pourrait prendre la parole à tous les moments de sa vie, avec les connaissances qu'il possède. Dans cette perspective, l'enfant pourrait obtenir le droit de voter aux mêmes élections que les adultes et ses opinions auraient autant de place que celles d'un adulte.

Entretien 2 :

La difficulté c'est la question du droit. On a considéré qu'à 18 ans on était majeur et qu'en dessous on était mineur. Donc il faut garantir un environnement particulier quand on agit avec les enfants. [...] je pense que les enfants doivent avoir un cadre, des repères. Dans ce cadre-là vous avez toute liberté de construire un projet,

prendre une décision. Ce qu'on doit garantir aux enfants c'est leur sécurité physique, leur capacité à juger un certain nombre de choses en se confrontant aux idées des uns et des autres pour qu'ils se construisent une idée, pour les amener à se confronter aux avis des uns et des autres.

Entretien 3 :

Être enfant ce n'est pas être mineur c'est une évolution de la maturité. Tout jeune il faut leur faire prendre des responsabilités, des décisions. La prise de décision est importante pour les enfants : si les parents et les enseignants prennent toujours des décisions à leur place, il sera incapable d'en prendre seul. Pour moi le terme « mineur » ce n'est pas un mot qui est ouvert, on a encore un cliché en fonction de l'âge. C'est au regard de l'évolution physique et intellectuelle qu'on peut fixer les règles. Un enfant mature à 15 ans pourrait tout à fait conduire. Alors que d'autres non. Mais on est dans un état de droit et la loi a réglementé qu'on ne devenait majeur qu'à 18 ans avec des droits qui nous sont octroyés qu'à 18 ans. Il ne faut pas censurer l'enfant ni le mettre dans un cliché de mineur.

3. Les actions solidaires avec le Secours populaire

Au Sein de l'association ou en collaboration avec celle-ci, les enfants ont l'occasion de pouvoir faire des actions solidaires. Lorsque c'est le cas, le Secours populaire de l'Hérault est contacté par des structures éducatives comme des établissements scolaires, des accueils collectifs de mineurs ou encore des conseils municipaux d'enfants. Dans la majeure partie des cas, les enfants agissent avec l'association de manière ponctuelle bien qu'ils soient prêts à renouveler l'aventure l'année suivante²⁴. Ceci préoccupe la fédération de l'Hérault qui manifeste le souhait d'intégrer réellement des enfants dans les prises de décision de

²⁴ Propos tenus par des adultes référents des structures éducatives effectuant des actions solidaires avec le SPF34 entre janvier 2019 et mai 2019.

l'association et dans des actions solidaires récurrentes dans le but de responsabiliser les enfants et de leur donner accès à des valeurs précieuses de la vie en collectivité. Néanmoins, les enfants qui participent aux actions solidaires semblent satisfaits. Dans cette partie, nous nous pencherons sur la façon dont les enfants sont réellement accueillis au Secours populaire lorsqu'ils font des actions solidaires, ensuite, nous mesurerons le ressenti des enfants et enfin nous leur demanderons comment ils perçoivent l'illégitimité qui leur est imposée.

3.1. Accueil des enfants par les bénévoles et salariés

L'accueil des bénévoles est un des enjeux principaux auquel les associations sont confrontées. Il permet de donner une image positive de son association et de pérenniser les actions des bénévoles. Dans le cadre de l'accueil des enfants bénévoles lorsqu'ils mènent des actions solidaires au Secours populaire, nous établirons les conditions de cet enjeu notamment avec la qualité d'accompagnement des enfants dans leur projet par les bénévoles habitués du Secours populaire. Ensuite, nous mesurerons la difficulté de la cohérence des pratiques des bénévoles avec les valeurs de l'association.

3.1.1. Construire une action solidaire : l'accompagnement des bénévoles

Une action solidaire réalisée par des enfants nécessite une préparation de qualité et efficace. Tout d'abord, les enfants sont sensibilisés par des bénévoles du Secours populaire. A l'aide d'outils pédagogiques comme le « Secours pop'Quiz », les bénévoles présentent l'association, ses valeurs, les divers domaines d'intervention et le public visé. Ils contribuent à déconstruire des préjugés à propos de l'aide apportée par les associations humanitaires. Les enfants posent beaucoup de questions quant aux réalités vécues par les bénévoles. Ces derniers introduisent également des notions nouvelles pour les enfants comme le bénévolat, l'aide alimentaire ou l'alphabétisation. Cette activité de découverte de nouveaux termes peut être consolidée par une activité ludique de mémorisation des mots employés dans le monde associatif, sous forme de jeu de coopération. Les concepts de fraternité, d'humanisme et de solidarité sont éclaircis par les intervenants.

Ensuite, les enfants évoquent le projet qu'ils souhaitent mener. Le rôle des bénévoles est de leur apporter les connaissances concernant les besoins des publics, à travers les besoins de l'association. Les membres du groupe décident ensemble le projet qu'ils souhaitent mener en fonction du temps dont ils disposent. Ils peuvent choisir de faire une collecte financière pour un projet que mène l'association. La collecte financière peut s'effectuer sous plusieurs formes : les enfants décident du mode de sensibilisation et de communication pour inviter les personnes de la société civile à participer au financement du projet. Le mode d'intervention peut se manifester sous la forme d'un spectacle de danse, de théâtre, d'une vente de gâteaux, d'objets ou encore sous la forme d'une journée payante d'animations imaginées et tenues par les enfants. Ils peuvent également choisir de collecter du matériel. La collecte matérielle peut s'effectuer auprès des habitants du village ou du quartier dans lequel résident les enfants avec des opérations de vide grenier ou de collecte de vêtements, de chaussures ou de jouets. La collecte matérielle peut également avoir lieu dans des magasins. Dans ce cas, la procédure est plus longue : il faut d'abord contacter la grande surface en question, demander aux dirigeants la possibilité de s'installer à l'entrée afin d'être vus par le plus grand nombre de clients. Une fois sur place, les enfants donnent une liste de produits déterminée par les besoins de l'association et les clients pourront, en faisant leurs courses, sélectionner et acheter des produits de la liste. L'objectif est de redistribuer les objets collectés aux bénéficiaires du Secours populaire. Avant le jour de la collecte, les enfants vont devoir faire de la communication autour de leur projet afin de toucher un maximum de personnes et préparer leur intervention en amont dans le but d'être à l'aise à représenter l'association, répondre aux questions du public et expliquer pourquoi ils font cette collecte.

Les bénévoles, tout au long de cet accompagnement, ont pour objectif d'orienter les enfants dans la manière de construire leur projet.

3.1.2. Les divergences entre le projet associatif et la mise en application par les bénévoles

Les adultes, salariés et bénévoles, expriment leur souhait d'intégrer des enfants aux instances de prises de décision. Bien que les statuts le prévoient, les enfants ne sont pas présents de manière régulière dans l'association comme souhaité. Cependant, ces adultes entendent d'accueillir les enfants dans la bienveillance et dans la confiance afin qu'ils puissent réaliser

leurs projets et se sentir soutenus dans la conception de ces derniers et enfin dans l'action. Ils ont conscience que lorsqu'une personne est soutenue dans la proposition de projets, cela l'incite d'autant plus à innover. La confiance apportée par les adultes de l'association est indispensable pour que les enfants s'impliquent et développent les actions de l'association. Elle est également gage d'épanouissement pour l'enfant.

Cependant, les adultes ne sont pas toujours prêts à accorder une confiance totale aux enfants. Du fait de leurs habitus²⁵, la perception que la société civile a des enfants se base sur le fait qu'ils ne sont pas encore des individus formés, ils ne sont pas encore aptes à donner leur avis. La relation adulte-enfant n'est pas une relation horizontale mais s'inscrit bien dans une relation verticale que l'on pourrait qualifier de relation d'instruction de l'adulte vers l'enfant.

Ces habitudes de considération du mineur comme individu incomplet se ressentent dans la pratique de certains bénévoles du Secours populaire avec les enfants. En effet, de l'aide aux devoirs à l'accompagnement en création de projet solidaire, certains bénévoles se positionnent systématiquement dans une relation verticale avec les mineurs.

Tandis que des adultes déclarent qu'ils placent l'enfant dans une relation d'égal à égal, d'autres affirment clairement qu'un enfant doit respecter les règles imposées par les adultes, peu importe la légitimité ou l'injustice de cette règle. L'association exprime la difficulté de mettre tous les adultes d'accord quant au fait de considérer que l'enfant a la capacité de prendre des décisions, comme un citoyen à part entière, au même titre que l'adulte, son âge ne constituant pas une barrière. Les bagages personnels avec lesquels les bénévoles arrivent au Secours populaire ne sont pas forcément en accord avec les statuts et les valeurs de l'association et il n'est pas évident de se rendre compte de ces divergences. Les dirigeants expriment la difficulté de mettre tous les adultes d'accord quant au fait de considérer l'enfant comme un citoyen à part entière au même niveau que l'adulte et d'apprécier sa capacité à prendre des décisions.

Entretien 2 :

La question sur mon boulot elle est là aussi, c'est qu'en fait tu prends les gens comme ils sont et, de la diversité des personnes, tu essayes d'en faire une richesse tout en ayant dans ton explication un système cohérent qui fait que dans les

²⁵ Habitus : représentation intériorisée en socialisation primaire (enfance) qui conduisent à adopter des normes de comportement liées à notre catégorie sociale d'appartenance. L'habitus permet d'analyser la manière dont notre groupe nous détermine.

pratiques normalement le projet du secours doit prendre sens. Ce n'est pas le cas partout, donc c'est interroger les pratiques pour voir si elles sont en cohérence avec le projet du Secours. On a essayé de faire ça pas mal sur l'accueil, puisqu'on a fait pas mal de recherche action là-dessus. C'était ça l'enjeu, c'était de mettre en cohérence nos projets et nos pratiques. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui sont au Secours par aspiration solidaire, mais quand tu regardes ce que c'est dans la pratique la solidarité, on peut s'apercevoir de plein de travers : une relation de domination par exemple. C'est ça l'éducation populaire aussi. Parfois les gens ou nous, on a des pratiques qui ne sont pas en cohérence avec le projet, avec nos valeurs. Je dirais que c'est mon premier rôle : c'est celui de permettre à chacun d'être acteur le plus librement possible, le plus indépendamment possible mais tout en ayant intégré le projet global du Secours. Plus il y a des distorsions, plus ça peut créer des dysfonctionnements et des tensions.

3.2. Le ressenti des enfants

Lorsque le Secours populaire accueille et accompagne des enfants pour des actions solidaires, les bénévoles s'appuient sur les cahiers du Dire pour Agir dans le but de recueillir leur avis sur les questions des droits humains et leurs préoccupations. Trouvant ces cahiers incomplets pour mes recherches dans le cadre de ce mémoire, j'ai choisi de les compléter avec des questionnaires et des entretiens. Ces témoignages ont pu être recueillis lors d'événements ponctuels rassemblant des familles, lors d'interventions dans les établissements éducatifs et dans les antennes du Secours populaire de l'Hérault. Ils regroupent les préoccupations des enfants, leur ressenti concernant ce que leur apportent les actions solidaires et leur point de vue sur leur légitimité.

3.2.1. Les préoccupations des enfants

Pour identifier les préoccupations des enfants de cette génération, j'ai utilisé deux outils : les cahiers du Dire pour Agir, qui avaient été remplis tout au long de l'année lors des

événements publics du Secours populaire ; et des questionnaires que j'ai construits pour compléter les éléments des Dire pour Agir. Les préoccupations sont à l'image de l'actualité et prouvent que les enfants s'intéressent à la société dans laquelle ils grandissent. A mon sens, il est nécessaire de les prendre en compte et de s'en inspirer pour changer ces injustices avec eux.

Dans le questionnaire, les enfants avaient pour consigne de placer les situations de la moins acceptable (1) à la plus acceptable (6). Ce tableau réunit le nombre de fois où l'item a été assigné à une position.

| | Position 1 | Position 2 | Position 3 | Position 4 | Position 5 | Position 6 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Les personnes qui ne mangent pas à leur faim | 1 | 1 | 2 | 2 | | |
| Ceux qui ne partent pas en vacances | | | | | 2 | 4 |
| Le harcèlement à l'école ou au collège | | 1 | 1 | 4 | | |
| Faire travailler un enfant | 2 | 2 | 2 | | | |
| Les personnes qui dorment dehors | 3 | 2 | 1 | | | |
| Ceux qui ne font jamais de sorties culturelles, sportives (cinéma, piscine, laser game) | | | | | 4 | 2 |

En faisant la somme des positions des items, l'ordre moyen des préoccupations des enfants interrogés. La variable qui apparaît le plus de fois en première position est la variable « Les personnes qui dorment dehors ». Les enfants l'ont nommé en majorité comme la situation la moins acceptable. En deuxième position, la variable la plus choisie est la variable « Faire travailler un enfant ». On peut interpréter ce résultat comme une des situations les plus inacceptables, mais plus acceptable que de ne pas avoir de toit. En troisième, la variable la plus citée est la variable « Les personnes qui ne mangent pas à leur faim ». Ne pas manger à sa faim serait une situation injuste, située après le fait de faire travailler un enfant. En quatrième position c'est la variable « Le harcèlement à l'école ou au collège » qui apparaît. La variable qui a été placée en cinquième position en majorité est la variable « Ceux qui ne font jamais de sorties culturelles, sportives (cinéma, piscine, laser game) ». On pourrait interpréter ce résultat comme une situation perçue moins injuste que le harcèlement scolaire. « Ceux qui ne partent pas en vacances » est la variable placée en dernière position par la majorité des enfants. La situation

de ne pas partir en vacances serait la moins injuste de toutes les situations présentées dans le questionnaire. Pour les adolescentes, la priorité est d'avoir un toit avant de pouvoir se nourrir. La mise en danger des besoins vitaux (se loger, se nourrir) ont été classés en dans les premières injustices. Néanmoins, elles ont jugé plus grave la situation de faire travailler un enfant que de ne pas pouvoir se nourrir. Constatant beaucoup de ces choix, nous avons discuté des raisons pour lesquelles elles donnaient plus d'importance à cette situation que le fait de ne pas avoir accès aux loisirs par exemple. La raison qu'elles ont développé en groupe était la suivante : faire travailler un enfant l'empêche d'aller à l'école ce qui l'empêchera à nouveau d'avoir accès au métier qu'il souhaitera exercer. Je me suis aussi rendue compte que les filles qui avaient placé cette situation en première position étaient les plus âgées. La situation du harcèlement scolaire est majoritairement placée avant l'accès aux divertissements (loisirs, vacances). J'émet l'hypothèse que les filles identifient plus injuste une situation à laquelle elles peuvent être confrontées tous les jours au collège plutôt qu'à une situation par laquelle elles n'ont pas la sensation d'être touchées directement.

En sommant les résultats des recueils des cahiers du Dire pour Agir et des questionnaires passés aux adolescentes qui ont effectué des actions solidaires, on peut observer que les principales préoccupations des enfants se situent à même quantité de réponses intuitives entre le réchauffement climatique et les personnes qui ne mangent pas à leur faim. Comme le précise Alice SIMON dans sa thèse « les enfants et la politique : contribution à l'étude des rapports ordinaires à la politique », l'âge générationnel détermine les préoccupations des enfants, pouvant influencer leur développement. En effet, des événements marquants ou des sujets d'actualité sont importants à prendre en compte dans l'appréhension de l'enfance car ils peuvent témoigner de différences non négligeables entre les générations. L'exemple des préoccupations pour la planète est particulièrement probant : les enfants d'aujourd'hui sont bien plus confrontés dans la vie quotidienne à des sujets d'actualité traitant de la protection de la nature que les enfants des précédentes générations. En effet, dans les écoles on trie les déchets et on passe des documentaires sur la destruction de la planète par l'être humain alors qu'auparavant, les documentaires traitant de la question de l'environnement étaient plus axés sur la vie des animaux sauvages²⁶. Depuis quelques années, c'est un sujet dont on entend également parler dans les médias et les communes s'en emparent de plus en plus en faisant de la communication

²⁶ Propos recueillis par une enseignante de CE1 lors d'un entretien informel

autour de la responsabilité des habitants à porter une attention particulière à l'environnement dans lequel ils souhaitent vivre. C'est donc une préoccupation de plus en plus croissante dans les représentations des priorités des enfants d'aujourd'hui.

D'autre part, le croisement des données a montré que le souci des discriminations apparaissait bien avant les tracasseries d'ordre personnel. En effet, ces dernières ont été citées trois fois en utilisant les termes « ma famille », « Nils, parce qu'il est embêtant » ou encore « la mort » alors que les discriminations ont été citées quatre fois. Dans les discriminations, j'ai regroupé les discriminations raciales, religieuses et sexistes. Les thèmes qui sont ressortis plusieurs fois dans les résultats de l'enquête sont les droits des femmes et la domination masculine notamment dans le football. Les adolescentes enquêtées se sentent extrêmement touchées par le sexisme dans le football, sport qu'elles pratiquent dans un club et dans leur quartier où elles subissent souvent des réflexions sexistes de type « tu sais plutôt bien jouer pour une fille ». Concernant les discriminations raciales et religieuses, une réponse m'a particulièrement interpellé par sa maturité : une jeune fille de quinze ans a pris l'exemple de discrimination à l'embauche comme situation qui la révolte. Elle a utilisé les termes suivants : « Ce que je trouve injuste c'est qu'il y a des employeurs qui embauchent par rapport à leur religion, les religions qui se voient physiquement ». En discutant de cette réponse, elle a exprimé que sa sœur et des amies plus âgées, qui vivent dans le même quartier qu'elle et qui pratiquent la religion musulmane, avaient vécu de la discrimination à l'embauche à cause du port du voile.

Les préoccupations des enfants dépendent donc de leur âge générationnel mais aussi de leur environnement. Leurs aspirations à plus de justice sociale témoignent de leur vécu. On ne peut pas l'en dissocier.

Dans les questionnaires, les adolescentes qui avaient entre 12 et 15 ans ont un peu plus développé leurs réponses que les enfants qui ont répondu aux questions des cahiers du Dire pour Agir. On pourrait penser que les cahiers du Dire pour Agir sont moins propices au développement des réponses que le questionnaire mais mon interprétation du phénomène est la suivante : les questionnaires ont été remplis par les enfants qui formaient des petits groupes. Suite à des lectures sur la méthodologie d'enquête auprès d'enfants, notamment avec les travaux d'Annick PERCHERON, Alice SIMON, Julie PAGIS et Wilfried LIGNIER, qui ont prouvé que le débat était plus efficace lorsque les enfants sont en petits groupes, de quatre enfants par groupe maximum, j'ai choisi de former des groupes de trois dans lesquels sont réunis des enfants du même âge. Ce nombre restreint me permettait de gérer les potentiels conflits, de distribuer la parole correctement et les âges très rapprochés des enfants dans un même groupe

permettait d'approfondir certaines thématiques avec les plus grands. La méthode utilisée fonctionnait de la manière suivante : les enfants remplissaient individuellement les questions et dès qu'elles avaient toutes terminé de répondre, on discutait des questions qui les avaient interpellés et seulement si elles le souhaitaient, elles pouvaient lancer dans le débat des sujets qu'elles avaient abordé dans le questionnaire. J'émetts l'hypothèse que trois facteurs sont responsables des réponses plus développées dans les questionnaires que dans les cahiers du Dire pour Agir. Tout d'abord, l'âge des enfants peut influencer les centres d'intérêts et les préoccupations, comme le présentait la thèse d'Alice SIMON. Les enfants qui ont rempli les cahiers du Dire pour Agir avaient en moyenne 9 ans, alors que les adolescentes qui ont participé à l'enquête par questionnaire avaient en moyenne 14 ans. On peut supposer qu'une personne de 14 ans est plus mature et donc éprouve plus l'envie de donner son avis sur des sujets qu'un enfant de 9 ans. Ensuite, le deuxième facteur qui impliquerait un plus grand détail dans les réponses serait que les participantes se connaissaient déjà puisqu'elles sont au collège ensemble et viennent à l'accompagnement à la scolarité ensemble. On peut prétendre que la familiarisation avec les personnes du groupe entraîne une aisance particulière. Cela amène au troisième facteur qui serait la formation de groupes de trois comme vecteur de confort dans la conversation. Être en groupe restreint encouragerait la prise de parole et le débat. Cela favoriserait le sentiment de liberté de pouvoir s'exprimer et discuter de ses réponses.

3.2.2. Les actions solidaires, une véritable plus-value pour les enfants

Mener des actions de solidarité constitue en tout premier lieu un moyen de se sentir utile chez la plupart des bénévoles. Cependant, chez les enfants elles apportent une dimension positive dans les processus de développement. En effet, la satisfaction de participer à une œuvre collective amène à se sentir fier de soi. Lors de la restitution des collectes qu'ils avaient organisées, ils ont manifesté l'intérêt de rendre service à une association par la fierté d'avoir « fait quelque chose de bien ». Ces collectes ne permettent pas seulement de développer de la confiance en soi par la fierté que l'image de soi renvoie²⁷, mais confrontent l'enfant aux réalités du monde dans lequel il évolue. Les enfants enquêtés ont affirmé qu'ils étaient satisfaits d'avoir

²⁷ Cours magistral de psychologie du développement par Señor Soca, Universidad Academia de Humanismo Cristiano, Santiago de Chile, année 2016-2017

participé à ces collectes car ce qu'ils avaient expérimenté sur le terrain venait compléter ce qui est enseigné à l'école ou dit par les parents.

Les enfants gagnent également en ouverture aux autres. En effet, les actions collectives sont bénéfiques dans le rapport à autrui : elles favorisent l'écoute, l'entraide et la cohésion. En agissant en collectif, les enfants se préparent à affronter leur vie future où ils seront parfois dans l'obligation de faire des compromis. Fonctionner en équipe permet d'apprendre à faire évoluer ses positions, déconstruire ses propres préjugés mais aussi déconstruire ceux de ses parents. Ils acquièrent alors une certaine autonomie, certes qui est relative à l'action qu'ils mènent mais qui ne leur sera évidemment pas défavorable. Ils vont acquérir des compétences relatives à ces actions concrètes comme le souligne Éric Ollier le secrétaire général du SPF de l'Hérault : « ils vont se confronter dans le projet de collecte à la réalité de passer de la communication, de passer de l'information, de savoir pourquoi ils le font, de savoir à qui ça va ». En prenant connaissance de toutes ces modalités, les enfants pourront mettre du sens dans la participation à toutes les étapes de l'action.

Entretien 2 :

Je pense que ça apporte d'autant plus que c'est eux qui décident de faire cette action là. Après qu'est-ce que ça va leur apporter ? Ils vont se confronter forcément dans le projet de collecte de fringues ou de collecte de jouets à une certaine réalité de passer de la communication, de passer de l'information, de savoir pourquoi ils le font, de savoir à qui ça va. Donc ça apporte à chacun la capacité d'organiser quelque chose et de s'apercevoir qu'en se mettant collectif et en étant accompagnés on arrive à faire des trucs. [...] Il est probable que ça puisse apporter une certaine satisfaction personnelle, de la reconnaissance de la société. Après aujourd'hui on est dans une société qui est tellement devenue complexe. Il y a 30 ans, un gamin qui faisait une collecte pour d'autres gamins du quartier d'à côté, c'était socialement valorisé. Aujourd'hui on est dans un monde qui est un peu plus compliqué [...] parce qu'il y a des thèses racistes, xénophobes [...] Il faut faire attention car les enfants il faut qu'ils soient aussi avertis des critiques qu'on peut leur faire. Il faut qu'ils soient solides.

Entretien 3 :

La solidarité c'est quand même aider à combattre l'injustice, à maintenir une forme d'égalité, à maintenir la dignité humaine pour les enfants et pour les adultes. C'est déjà une expérience positive. Deuxièmement, c'est une expérience de confiance en soi. [...] Devenir acteur de solidarité c'est un premier pas pour prendre en main des actes de ta vie d'adulte [...] Et donc à partir de là, c'est le plus par rapport à un enfant qui ne fait pas d'actions solidaires. C'est toujours un plus pour un enfant, pour un adulte de faire un acte de solidarité et il verra autre chose en dehors de sa famille et en dehors de l'école. Il verra d'autres manières de vivre d'autres manières de fonctionner. Il construira des projets.

3.3. La légitimité des enfants vue par les enfants

Comme nous l'avons détaillé dans la partie 2.3. Illégitimité à opiner et à agir dans un monde d'adultes, les mineurs ne sont pas considérés par la société comme des citoyens à part entière du fait qu'ils ne détiennent pas les droits politiques et civiques. Les travaux menés par les auteurs Wilfried LIGNIER, Julie PAGIS, Annick PERCHERON et Alice SIMON, m'ont amené à me demander si, malgré cette privation de droits, ils se sentaient légitimes à intervenir face à des injustices et à mener des actions de solidarité.

3.3.1. Légitimité à intervenir face à des injustices

La question de l'injustice pour les adultes est inscrite dans les mœurs de notre société tel que si un adulte fait face à une situation injuste, il est en devoir moral de se révolter et d'intervenir. Lorsque cela concerne une injustice sociale, c'est-à-dire « des faits d'injustice qui surviennent au sein de la société et sont provoqués par elle »²⁸, les adultes ne sont pas forcément

²⁸ CHRIST, Julia, et Florian NICODEME. 18. *L' injustice sociale, quelles voies pour la critique ?* Presses Universitaires de France.

en devoir moral de se révolter ni d'intervenir. L'injustice sociale n'est pas réellement définie juridiquement puisqu'elle constitue une défaillance du système. Elle est définie par les valeurs des individus, en fonction de leur catégorie socio-professionnelle, de leur origine sociale et des valeurs transmises en socialisation primaire.

Dans le questionnaire précédemment décrit, après avoir classé les situations d'injustice de la moins acceptable à la plus acceptable, les adolescentes ont répondu à la question « Crois-tu que les enfants soient capables d'intervenir dans les injustices qui concernent d'autres enfants ? » Les réponses traduisent une approbation de l'intervention des enfants dans des injustices qui concernent d'autres enfants. Les enquêtées expliquent que la proximité de l'âge entre la victime d'injustice et le témoin permet de se sentir capable d'intervenir. Elles évoquent aussi la possibilité de ressentir de la culpabilité dans un cas de non intervention. Cependant, la difficulté d'affronter les reproches des autres dans le cas où l'intervenant se mettrait en porte-à-faux peut rebuter le témoin à s'interposer. L'exemple autour duquel nous avons débattu était un cas de harcèlement au collège. La moitié des réponses renvoient à la solution de prévenir un adulte. Les enfants sont très incités, à l'école comme en famille, à solliciter les adultes en cas de conflits d'enfants, en défaveur de l'acquisition d'une certaine autonomie à se défendre seuls. Cette dépendance dans la non résolution du conflit par soi-même peut entraîner un manque d'autonomie plus largement.

Une des enquêtées a évoqué la situation d'un enfant qui subirait des violences physiques de la part d'un adulte. La gravité de cette situation a mis toutes les adolescentes d'accord sur le fait qu'il faille intervenir au moins en prévenant ses propres parents. La violence subie est perçue comme une réelle injustice sociale, du même ordre que la sous-alimentation. Lorsque nous avons évoqué les personnes qui ne mangeaient pas à leur faim, les adolescentes ont d'abord condamné les parents. Puis, en approfondissant leur réflexion collective, elles se sont rendues compte que les parents ne choisissaient peut-être pas de « ne pas donner à manger à leurs enfants » mais peut-être étaient-ils dans l'incapacité financière à nourrir leurs enfants. Lorsque l'injustice atteint directement les adultes et se répercute sur le bien-être des enfants, les enquêtées percevaient leur place d'enfant comme bien moins propice à l'intervention.

Ce qui est intéressant dans l'analyse des réponses à la question « Crois-tu que des enfants sont légitimes à intervenir dans des injustices qui concernent des adultes ? », c'est que les adolescentes ont exprimé un avis bien plus mitigé que lorsque l'on évoquait la possibilité d'intervenir face à des injustices qui concernent les enfants. Le rôle de l'enfant était remis en

cause : « selon les situations, le rôle d'un enfant peut être important comme pas du tout »²⁹. Cela traduit que l'enfant serait légitime à s'entremettre de discussions ou de disputes d'adultes dans certains cas mais pas dans d'autres. Alors comment savoir dans quelles circonstances il est considéré légitime à s'interposer entre des adultes ? Cela pose la question de la cohérence des propos et des actes dans l'éducation : l'enfant peut se sentir perdu quant aux règles implicites du fait de leur variabilité d'un contexte à l'autre. Les adolescentes ont néanmoins intériorisé que dans la société, l'enfant peut intervenir à « son niveau » c'est-à-dire auprès d'autres enfants mais pas dans un conflit qui concerne des personnes plus âgées que lui. Il n'aurait la possibilité que de « faire un appel au secours ». En effet, elles exprimaient la frustration de ne pas se sentir écoutées lorsqu'elles faisaient face à des adultes. Nous avons introduit l'idée que cette la question pouvait tout à fait induire un cas d'injustice sociale, comme croiser une personne sans-abris, et dans ce cas que feraient-elles ? Certaines ont répondu qu'elles pourraient être en danger et l'une d'entre elles les a soutenus en affirmant que les enfants ne pouvaient pas se mêler des affaires d'injustice de cet ordre « parce qu'ils sont trop petits, c'est aux adultes de régler ces histoires ».

Par conséquent, les enfants se sentiraient légitimes à s'interposer dans une situation d'injustice concernant les enfants, du fait de la proximité de l'âge et du statut de mineur détenu par tous les moins de dix-huit ans. Néanmoins, ils ne seraient implicitement pas autorisés à s'occuper des injustices qui concernent les adultes, justement « parce qu'ils sont trop jeunes pour comprendre » ?

Cette réflexion pose la question de la légitimité à mener des actions solidaires : puisque les enfants ne peuvent, d'un point de vue des normes sociales, réagir face à des situations d'injustices sociales qui concernent les adultes, se sentent-ils alors capables d'agir avec l'aide d'une association pour apporter leur soutien aux adultes et enfants victimes d'injustices sociales qui les révoltent ?

3.3.2. Légitimité à mener des actions de solidarité

Les enfants sont capables de s'insurger face à des situations d'injustice qui concernent les enfants mais aussi lorsque cela concerne des adultes. La différence est que les adultes ont

²⁹ Cf annexe 4

intériorisé le fait que les enfants ne puissent pas intervenir dans des cas d'injustice qui touchent les adultes. Cependant, la liberté d'association autorise les enfants à créer des associations même si tous les membres sont mineurs. Lors de l'enquête, le groupe d'adolescentes les plus âgées (15 ans) ont évoqué la possibilité de « former des associations ». Elles sont tout à fait conscientes que la mobilisation collective s'avère la solution la plus efficace pour lutter contre les injustices. Pour elles, réagir est important et, c'est « en organisant des moments publics »³⁰ que l'injustice peut être déclarée et surtout entendue par les autorités compétentes et par la société civile. Elles estiment également l'importance du soutien aux associations, soit par participation, soit par dons financiers ou matériels, à condition d'adhérer aux valeurs de l'association et d'être d'accord avec les actions qu'elle mène. La stratégie qu'elles compteraient adopter pour soutenir une association serait de convaincre d'abord leurs parents de l'importance de la cause puis, comme elles ne gagnent pas d'argent, leur proposer faire des « dons sur internet »³¹. Enfin, une idée leur est également venue à l'esprit lorsque nous avons parlé d'internet : elles pourraient aussi « faire le buzz » sur les réseaux sociaux Snapchat et Twitter en dénonçant des injustices et en appelant leur public à participer à une action à leurs côtés.

Les plus jeunes, en revanche, ont exprimé le sentiment de ne pas se sentir écoutées. Elles préféreraient donc effectuer des actions solidaires accompagnées d'adultes qui légitimeraient leur action. Néanmoins, dans la vie quotidienne, les êtres humains peuvent faire preuve de solidarité sans tenir compte de la légitimité d'un mineur ou de son illégitimité à agir, notamment dans la situation d'« aider une mamie »³². En effet, rendre service à une personne âgée en l'aidant à monter dans le bus ou à transporter ses courses constitue un acte de civisme qui témoigne de la capacité même des enfants à favoriser le vivre ensemble.

La perception par les adultes d'une « immaturité » contrainte par leur âge les empêcherait d'agir selon leurs préoccupations. Les enfants ne se sentiraient pas toujours légitimes à mener des actions solidaires, surtout en dessous d'un certain niveau de maturité déterminé par l'âge et imposé par une société qui ne les écoute pas.

Cependant, un exemple dans la fédération du SPF de Bordeaux vient démontrer que les enfants, même jeunes, peuvent se sentir concernés par des injustices au point de prendre les rênes d'un mouvement d'enfants solidaires. En effet, Nathan³³, un enfant d'une douzaine d'années, mène

³⁰ Cf annexe 4

³¹ idem

³² idem

depuis déjà 4 ans un groupe d'enfants membres du mouvement Copain du monde à Bordeaux. Il le fait vivre en réunissant les autres enfants autour de thématiques qui le préoccupent afin de faire vivre la solidarité. Son entrée dans l'association a eu lieu lorsqu'il était très petit, grâce à ses parents qui étaient bénévoles. On peut dire qu'il a « toujours connu le Secours populaire »³⁴ et en grandissant, il a eu envie de participer aux actions puis de donner envie à d'autres enfants de participer, avec lui, à mettre en œuvre la solidarité. Il est désormais devenu une figure incontournable du mouvement national Copain du monde : il est invité aux réunions nationales du groupe de référents Copain du monde et il participe aux congrès. La question de la légitimité à opiner et à agir dans un monde d'adultes, il n'en tient pas compte, car pour lui, toutes les personnes, qu'importe leur âge, sont des citoyens qui doivent exprimer leur point de vue et réagir. Il existe un deuxième exemple qui vient contredire la mise à l'écart des enfants du monde social par les adultes. Un enfant de 10 ans, touché par le sort des personnes sans-abris a décidé de vendre ses peintures pour offrir à ces personnes ce dont elles ont besoin (de la nourriture, des couvertures, des vêtements...). Sur les réseaux sociaux, il fait des appels aux dons avec l'aide de sa mère qui le soutient et visiblement lui laisse la place de s'exprimer et de penser un monde meilleur. L'Aventure d'Arthur : D'toiles pour les pauvres est encore une preuve que, dans la légitimité que leur accorde la confiance, les enfants sont capables de réagir face à des situations d'injustice. La confiance permet qu'ils se sentent légitimes à transformer les rapports sociaux et la société.

Conclusion

Les enfants sont des mineurs. On estime la capacité des enfants à se débrouiller déterminée par un âge appelé « majorité ». Ce terme juridique minorise clairement le statut des enfants. La majorité ne justifie pas uniquement la capacité à se débrouiller mais elle implique aussi que l'individu soit assez mature pour mettre en pratique sa citoyenneté. D'un point de vue juridique, il peut participer à la vie politique et répondre de ses actes en justice : il n'est plus protégé par la responsabilité légale de ses parents. La société est bipolaire concernant la

³³ Pour conserver l'anonymat de cet enfant, son prénom a été changé.

³⁴ Propos recueillis lors d'un entretien informel dans une réunion des référents Copain du monde au siège national

citoyenneté des enfants : on les considère comme des citoyens en développement mais on ne leur permet pas d'expérimenter cette citoyenneté en exprimant leur avis ou en agissant face à des situations qui leur paraissent injustes. L'illégitimité à donner son avis et à se préoccuper des injustices sociales en réagissant par des actions solidaires est imposée de manière implicite par les adultes et plus largement par la société. Si l'on est de ceux qui considèrent qu'entre enfant et adulte il n'existe pas de distinction, qu'ils sont d'égal à égal, on peut comparer cette injonction à une forme de domination symbolique. On pourrait comparer la domination des adultes sur les enfants à la domination des hommes sur les femmes : les adultes ont décidé que les enfants ne seraient capables de voter qu'à l'âge de 18 ans et qu'avant cela, ils ne pourraient pas participer à la vie politique. Avant 1944, les hommes avaient décidé pour les femmes qu'elles ne participeraient pas à la vie politique. L'humain a-t-il toujours besoin de dominer ? Le droit de vote n'est pas le seul impliqué dans l'enjeu de la citoyenneté mais, de manière générale, les enfants sont exclus de la sphère publique. En effet, on ne leur apprend pas à réfléchir collectivement ni à débattre sur des sujets d'actualité ou des solutions pour améliorer la société et le sort des personnes.

Le Secours populaire participe à l'expérimentation de la citoyenneté par les enfants en leur permettant à la fois d'intégrer les instances de direction et de se mettre en mouvement face à des injustices qui les révoltent en exerçant la solidarité. A travers cette opportunité donnée aux enfants, l'association participe à la transformation de la société en tentant de modifier le regard de l'adulte sur l'enfance. L'enfant sait se saisir de la légitimité qu'on lui offre. Alors pourquoi ne pas la lui offrir dès sa naissance ? Bien sûr le cadre est important : il doit respecter les règles de la société mais il suffirait d'informer l'enfant des limites du cadre pour lui laisser la liberté de s'exprimer, de contester et de proposer des solutions pour une société plus juste. Pourquoi le censurer, ne pas lui laisser la chance de construire la société de demain alors que c'est la sienne ?

Bibliographie

- ARIES Philippe. 1973. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris: Editions du Seuil.
- BRASIER, Pierre-Jean. 2015. « L'éducation populaire ça cartonne ! » *Mouvements* n° 81(1): 165-80.
- BRICE, Many. 2007. « Jeunesse d'aujourd'hui et organisations de jeunesse de demain ». *Pensee plurielle* n° 14(1): 9-18.
- CASTEL Robert. 2007. *La discrimination négative: citoyens ou indigènes ?* Paris: La République des idées Seuil.
- CHRIST, Julia, et Florian NICODEME. 18. *L' injustice sociale, quelles voies pour la critique ?* Presses Universitaires de France.
- ION, Jacques. 1997. *La fin des Militants ?* Éditions de l'Atelier (programme ReLIRE).
<https://www-cairn-info.www.ezp.biu-montpellier.fr/la-fin-des-militants--9782708232822.htm>
 (6 juin 2019).
- JADIN, Noémie. 2007. « Mouvements de jeunesse : quels apports pour la société ? » *Pensee plurielle* n° 14(1): 19-27.
- « Journée des oubliés des vacances ». 2014. *Secours populaire*.
<https://www.secourspopulaire.fr/journee-des-oublies-des-vacances> (6 décembre 2018).
- KUYSSCHE, Sophie de. 2007. « Pratiques éducatives dans les organisations de jeunesse ». *Pensee plurielle* n° 14(1): 29-34.
- « La Charte de la Citoyenneté ». 1999. *Agora débats/jeunesses* 18(1): 163-64.
- LADSOUS, Jacques. 2011. « Les espaces éducatifs : Éducation nationale, éducation populaire ». *Vie sociale* N° 2(2): 91-97.
- LAPEYRONNIE Didier. 2008. *Ghetto urbain: ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*. Paris: Robert Laffont.
- Larousse, Éditions. « Définitions : civisme - Dictionnaire de français Larousse ». <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/civisme/16284> (2 juin 2019a).
- . « Définitions : perception - Dictionnaire de français Larousse ». <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/perception/59399> (30 mai 2019b).
- . « Définitions : représentation - Dictionnaire de français Larousse ». <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/repr%C3%A9sentation/68483> (30 mai 2019c).
- LASIDA, Elena, Kevin Minkieba Lompo, et Jean-Luc Dubois. 2009. « La pauvreté : une approche socio-économique ». *Transversalites* N° 111(3): 35-47.
- LAUPRETRE, Julien. 2017. « Mondialisons la solidarité ! » *Le Monde diplomatique*.
<https://www.monde-diplomatique.fr/2017/05/LAUPRETRE/57484> (6 décembre 2018).
- LAVAL, Léa. 2016. « Poser l'éducation populaire entre savoirs et émancipation : Des pratiques en recherche ». *Recherches & éducations* (16): 102-13.

- « Le Petit Robert de la langue française ». <https://pr-bvdep-com.www.ezp.biu-montpellier.fr/robert.asp> (31 mai 2019a).
- « Le Petit Robert de la langue française »———. <https://pr-bvdep-com.www.ezp.biu-montpellier.fr/robert.asp> (1 juin 2019b).
- « L'histoire du SPF ». 2018. *Copain du monde*. <https://www.secourspopulaire.fr/copaindumonde/rubrique/quest-ce-que-copain-du-monde/le-spf-explique-aux-enfants/lhistoire-du-spf> (5 décembre 2018).
- LIGNIER, Wilfried, et Julie PAGIS. 2012. « Quand les enfants parlent l'ordre social ». *Politix* n° 99(3): 23-49.
- LOCHAK, Danièle. « La citoyenneté: un concept juridique flou ». Dominique Colas; Claude Emeri; Jacques Zylberberg. *Citoyenneté et Nationalité. Perspectives en France et au Québec*, PUF, pp.179-207, 1991. fhal-01659774f
- MARTINACHE, Igor. 2007. « Robert Castel, La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ? » *Lectures*. <http://journals.openedition.org/lectures/488> (31 mai 2019).
- « Notre histoire ». 2013. *Secours populaire*. <https://www.secourspopulaire.fr/histoire> (7 décembre 2018).
- Pensée plurielle 2007/1 (n° 14)*. 2019. <https://www-cairn-info.www.ezp.biu-montpellier.fr/revue-pensee-plurielle-2007-1.htm> (14 janvier 2019).
- PERCHERON, Annick, et René REMOND. 1974. *L'univers politique des enfants*. Paris, France: Fondation nationale des sciences politiques : A. Colin, impr. 1974.
- POUJOL, Geneviève. 1996. « Générations de militants et associations de jeunesse ». *Débats Jeunesses* 1(1): 147-59.
- « Quels rôles un citoyen peut-il jouer dans la société ? - Comment définir la citoyenneté ? Découverte des institutions - Repères - vie-publique.fr ». 2018. <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/definir/quels-roles-citoyen-peut-il-jouer-societe.html> (23 janvier 2019).
- ROSSINI, N, et A VULBEAU. 1994. *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes. À la recherche d'un dispositif de participation sociale*. Paris, France.
- SERVET, Jean-Michel. 2010. « Figures contemporaines et passées de la solidarité ». *Finance Bien Commun* No 37-38(2): 8-27.
- SHAFEI, Bilal. 2018. « L'ambiguïté langagière du terme citoyenneté dans sa relation à la religion dans le monde arabe et musulman ». *Pensee plurielle* n° 47(1): 139-50.
- SIMON, Alice. 2017. « Les enfants et la politique : contribution à l'étude des rapports ordinaires à la politique / Alice Simon ; sous la direction de Jean-Yves Dormagen et de Julie Pagis ». Université de Montpellier.
- WALLON, Henri. 1934. *Les origines du caractère chez l'enfant*. Paris: Boivin, PUF.
- ZEIGLER, Harmon. 1967. « The political life of American Teachers ».

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 6 |
| 1. La place que le secours populaire offre à l'enfant | 12 |
| 1.1. Les raisons de la création du mouvement Copain du monde | 13 |
| 1.1.1. La pauvreté comme une forme de violence | 13 |
| 1.1.2. Agir sur les causes : une solution pour lutter contre la pauvreté..... | 15 |
| 1.2. Une volonté d'intégrer la voix des enfants au Secours populaire | 17 |
| 1.2.1. Les statuts | 17 |
| 1.2.2. Les jeunes sont l'avenir de la solidarité | 18 |
| 1.2.3. Le Dire pour Agir : faire entendre la voix des enfants..... | 20 |
| 2. Changer la perception des rapports enfantins à la sphère publique | 22 |
| 2.1. Le rôle de citoyen | 22 |
| 2.1.1. Qu'est-ce que la citoyenneté ? | 23 |
| 2.1.2. Les enfants sont-ils des citoyens ? | 25 |
| 2.2. L'engagement associatif et citoyen | 27 |
| 2.3. Illégitimité à opiner et à agir dans un monde d'adultes..... | 30 |
| 3. Les actions solidaires avec le Secours populaire | 32 |
| 3.1. Accueil des enfants par les bénévoles et salariés | 33 |
| 3.1.1. Construire une action solidaire : l'accompagnement des bénévoles..... | 33 |
| 3.1.2. Les divergences entre le projet associatif et la mise en application par les bénévoles..... | 34 |
| 3.2. Le ressenti des enfants | 36 |
| 3.2.1. Les préoccupations des enfants | 36 |
| 3.2.2. Les actions solidaires, une véritable plus-value pour les enfants..... | 40 |
| 3.3. La légitimité des enfants vue par les enfants | 42 |
| 3.3.1. Légitimité à intervenir face à des injustices | 42 |
| 3.3.2. Légitimité à mener des actions de solidarité | 44 |
| Conclusion..... | 46 |
| Bibliographie..... | 48 |
| Annexes..... | 51 |
| Résumé..... | 82 |

Annexes

Annexe 1, le Dire pour Agir :

Cahier de la solidarité



- S'EN SORTIR
- ÉLEVER LES ENFANTS
- SE SOIGNER
- GAGNER SA VIE
- PARTIR EN VACANCES
- S'ENTRAIDER



**le dire
pour agir...**

La **PAROLE**
de l'enfant construit la solidarité



*les
droits de l'Enfant
grandissent
les Hommes*

1989 - 2019
TRENTIÈME ANNIVERSAIRE
DE LA CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT





WWW.SECOURSPOPULAIRE.FR/COPAINDUMONDE





La

PAROLE

de l'enfant construit la solidarité

Département :

Nom : Prénom : Âge :

Le Sais-tu ? En 2019, la convention internationale des droits de l'Enfant fête ses 30 ans ! Depuis 1989, les enfants sont considérés comme de réels citoyens qui ont de vrais besoins et que l'on doit protéger.

Cependant encore aujourd'hui des enfants et des personnes souffrent dans le monde. Le Secours Populaire français a besoin de toi pour connaître les questions qui préoccupent les enfants de ton âge. Serais-tu prêt à nous aider en devenant un des bénévoles de notre association ? Merci pour ton témoignage et pour ton aide pour faire témoigner d'autres enfants !

Découvre les 10 droits de l'enfant retenu par le Secours populaire

– Entoure celui qui te tient à cœur

1- Droit de s'alimenter, d'être à l'abri (Article 27)

"L'enfant a droit à une alimentation adéquate et à un logement sain"

2- Droit à la santé (Article 24)

"L'enfant a droit à des soins médicaux"

3- Droit des enfants handicapés (Article 23)

"L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir traitement, éducation et soins spéciaux"

4-Droit à l'école (Article 28)

"L'enfant a droit à une éducation"

5-Droit aux loisirs (Article 31)

"L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives"

6- Droit à la culture (Article 29)

"L'enfant a droit à une éducation qui contribue à sa culture"
"Lui inculquer le respect du milieu naturel"

7-Droit aux secours (Article 38)

"L'enfant doit en toutes circonstances être parmi les premiers à recevoir protection et secours" et en particulier "les enfants touchés par un conflit armé"

8-Droit d'être protégé contre l'exploitation dans le travail (Article 32)

"L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant un âge minimum approprié ni prendre une occupation qui nuise à sa santé, ni à son éducation"

9-Droit d'être protégé contre les mauvais traitements (Article 19)

"L'enfant doit être protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence"

10-Droit à l'expression (Articles 13 et 15) L'esprit de tolérance et protection contre toute discrimination)

"L'enfant a droit à la liberté d'expression qui comprend la liberté de rechercher, recevoir, produire l'information, à la liberté d'association et à la liberté de réunion"



WWW.SECOURSPOLAIRE.FR/COPAINDUMONDE



Qu'est-ce qui te préoccupe en ce moment dans le monde ou plus près de toi, là où tu vis ?

Avec tes copains comment penses-tu pouvoir améliorer ce qui te préoccupe ?

J'ai le droit de m'exprimer, j'écris ici ce que j'ai au fond de mon cœur :



Le Secours populaire a créé un mouvement d'enfants solidaires depuis plus de 25 ans. Toi aussi tu peux agir pour la solidarité. Rejoins copain du Monde ! Laisse-nous tes coordonnées !

| | |
|----------------------------------|--|
| Nom, Prénom du responsable légal | |
| Signature du responsable légal | |
| Adresse | |
| Email | |
| Téléphone | |

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Secours populaire français (SPF). Le responsable de traitement est M. Thierry Robert, Directeur général.

Ces données sont destinées au Secours populaire français et aux tiers qu'il mandate, à des fins de gestion interne, pour vous inscrire dans le réseau solidaire du SPF et plus particulièrement le mouvement Copain du Monde, répondre à vos demandes, faire appel à vous dans le cadre de ses missions, vous adresser des informations sur les missions et actions du SPF.

Les données ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers. Elles ne sont pas transférées en-dehors de l'Union Européenne.

Elles sont conservées pour une durée strictement nécessaire aux finalités précitées.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder à vos données personnelles ou à celle de votre enfant, demander leur rectification, limitation ou effacement et vous opposer à leur utilisation, en contactant le SPF par courrier au 9/11 rue Froissart 75140 Paris Cedex 3 ou par mail : copain@secourspopulaire.fr »

- Version janvier 2019 -



WWW.SECOURSPOPULAIRE.FR/COPAINDUMONDE



Annexe 2, Éric Ollier, secrétaire général et directeur du SPF 34 à propos des cahiers du Dire pour Agir :



Chers Amis,

Vous trouverez ci-joint les cahiers "du dire pour agir" ainsi qu'un courrier de notre président Julien Lauprêtre.

Ces cahiers édités en 2000 par le secours populaire sont relancés aujourd'hui par l'actualité en lien avec le débat national et le besoin exprimé par le français de s'exprimer et d'être écouté.

Nous pourrions d'ailleurs compléter cette demande, nous, secours populaire, par l'importance que nous accordons à "l'agir", c'est à dire notre capacité à mettre toute personne en mouvement : d'où les "cahiers du dire pour AGIR".

Suite au dernier comité départemental la fédération a décidé de se saisir pleinement ce document afin de l'utiliser avec les personnes aidées, en les accompagnant.

Comment vous y prendre :

- Poser en bureau le caractère nécessaire, pour ne pas dire obligatoire, de la mise en œuvre de la démarche. (N'oubliez pas nous voulons construire un spf UN et indivisible - les décisions d'un comité départemental s'imposent à toutes les structures)

- Associer à cette démarche obligatoirement tous les responsables d'activité : vacances, culture, alphabétisation, accompagnement scolaire, copain du monde, accueil, etc...

- Présenter les cahiers du dire pour agir, le contexte, etc... et utiliser le cahier comme un outil invitant à être créatif. Remplir le cahier n'est pas l'objectif (mais c'est bien s'il est rempli). L'objectif, pour vous, c'est d'utiliser le cahier comme un déclencheur d'une envie d'expression que vous devez respecter quelle que soit l'intuition de la personne pour l'amener à créer son propre message : A la sortie ce peut être un dessin (on écrira avec la personne ce que signifie le dessin sur le cahier), ce peut être de réaliser un chant, une scénette de théâtre, amener des photos au spf, etc...

- Il faut garder en tête que présenter les cahiers, c'est l'occasion d'une rencontre avec la personne en tant que sujet.

- Ces cahiers sont absolument à utiliser comme outil pédagogique notamment dans le cadre de copain du monde, de l'accompagnement scolaire et de l'alphabétisation.

Les parrains viendront à votre rencontre pour asseoir cette démarche. Une présentation de nature à faire évoluer notre mouvement pourra être faite lors de notre AG de Juin et/ou congrès d'octobre.

En tant que dirigeant de votre structure, ne laissez pas passer cette occasion de faire vivre une solidarité active qui considère toutes les personnes que nous aidons d'abord comme des citoyens.(et non seulement comme des gens à aider)

En vous remerciant.

Bien amicalement

Eric Ollier – Secrétaire général – Secours Populaire de l'Hérault

Annexe 3, article 3 des statuts de la fédération du Secours populaire français du département de l'Hérault :

- b) Elle utilise pour ses activités sanitaires et médicales les compétences des professionnels de la santé qu'elle désigne sous le vocable "les Médecins du Secours Populaire Français".
- c) Elle s'exprime par tous les moyens, notamment conférences, réunions, séances de cinéma.... Elle édite des publications.
- d) Elle intervient auprès de toutes institutions y compris les Pouvoirs Publics, les organismes sociaux.
- e) Elle peut fonder, gérer, diriger ou parrainer des œuvres de natures diverses (centres de vacances, clubs et foyers de personnes âgées, etc...)
- f) Elle exerce ses moyens directement et/ou par ses adhérents.

Article 3

COMPOSITION

a) La fédération se compose d'une part de tous les comités du Secours Populaire Français de son département, déclarés sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 et représentés par leurs délégués, d'autre part de collecteurs, directement, là où il n'y a pas encore été créé de comité.

b) Chaque comité est composé des collecteurs d'une même ville ou d'un même quartier ou d'un même village ou d'un même lieu de travail et d'étude.

c) Est dénommé collecteur, toute personne qui recueille des dons en nature ou en espèce et/ou participe activement à l'organisation de la solidarité.

La carte officielle de collecteur du Secours Populaire Français qui lui est remise lui rappelle son pouvoir et le lien moral avec tous les membres du Secours Populaire Français.

Le collecteur a voix délibérative à l'Assemblée Générale et peut être élu.

Une personne de moins de 16 ans ne peut être élue trésorier ou secrétaire général.

d) La fédération comme les comités comprend en outre des donateurs, personnes physiques ou morales.

La carte du Secours Populaire Français qui est remise chaque année aux donateurs leur rappelle leur lien moral avec l'association et leur droit à recevoir ses publications.

Le donateur peut participer, avec voix consultative, à l'Assemblée générale de son comité ou au congrès et à l'assemblée générale de sa fédération.

Les jeunes de moins de 16 ans et les enfants qui apportent leurs concours et/ou leurs dons ont les mêmes pouvoirs que les donateurs.

Annexe 4, questionnaires

F 15 ans

Y a-t-il des situations qui te paraissent injustes ? **Oui** Non
 Si oui, lesquelles ? **Les gens sans abris, les migrants, les pauvres, les discriminations**

Classe ces situations de celle qui te paraît la moins acceptable (1) à celle qui te paraît la plus acceptable (6)

- 3** Les personnes qui ne mangent pas à leur faim
- 5** Ceux qui ne partent pas en vacances
- 4** Le harcèlement à l'école ou au collège
- 1** Faire travailler un enfant
- 2** Les personnes qui dorment dehors
- 6** Ceux qui ne font jamais de sorties culturelles, sportives (cinéma, piscine, laser game)

Crois-tu que des enfants sont capables d'intervenir dans des injustices qui concernent d'autres enfants ? **Oui** Non

Pourquoi ? **Pour moi, les enfants sont capables d'intervenir dans des injustices d'autres enfants car ça touche des personnes de leur génération.**

Crois-tu que des enfants sont légitimes à intervenir dans des injustices qui concernent des adultes ? **Oui** Non

Pourquoi ? **C'est possible comme impossible car selon les situations le rôle d'un enfant peut être important comme pas du tout.**

Penses-tu que les enfants peuvent mener des actions pour aider d'autres personnes et comment ? **Oui, ils peuvent mener des actions pour aider les autres en déclarant l'injustice, en formant des associations, en organisant des moments publics.**

Y a-t-il des situations qui te paraissent injustes ? **Oui** Non

Si oui, lesquelles ? **Ce que je trouve injuste c'est qu'il y a des employeurs qui embauchent par rapport à leur religion, les religions qui se voient physiquement.**

Classe ces situations de celle qui te parait la moins acceptable (1) à celle qui te parait la plus acceptable (6)

3 Les personnes qui ne mangent pas à leur faim

6 Ceux qui ne partent pas en vacances

4 Le harcèlement à l'école ou au collège

1 Faire travailler un enfant

2 Les personnes qui dorment dehors

5 Ceux qui ne font jamais de sorties culturelles, sportives (cinéma, piscine, laser game)

Crois-tu que des enfants sont capables d'intervenir dans des injustices qui concernent d'autres enfants ? Oui **Non**

Pourquoi ? **Car ils sont impuissants face aux arguments d'un adulte, mais par rapport à son âge il n'y a aucun problème.**

Crois-tu que des enfants sont légitimes à intervenir dans des injustices qui concernent des adultes ? **Oui** Non

Pourquoi ? **Oui les enfants sont légitimes car ils peuvent au moins faire un appel au secours.**

Penses-tu que les enfants peuvent mener des actions pour aider d'autres personnes et comment ? **Oui, les enfants peuvent mener des actions pour aider d'autres personnes en faisant des associations, des dons sur internet par exemple avec l'aide de leurs parents ou d'adultes.**

Y a-t-il des situations qui te paraissent injustes ? **Oui** Non

Si oui, lesquelles ? **Les riches et les pauvres. Ceux qui n'ont pas le choix pour bien vivre.**

Classe ces situations de celle qui te paraît la moins acceptable (1) à celle qui te paraît la plus acceptable (6)

2 Les personnes qui ne mangent pas à leur faim

6 Ceux qui ne partent pas en vacances

4 Le harcèlement à l'école ou au collège

3 Faire travailler un enfant

1 Les personnes qui dorment dehors

5 Ceux qui ne font jamais de sorties culturelles, sportives (cinéma, piscine, laser game)

Crois-tu que des enfants sont capables d'intervenir dans des injustices qui concernent d'autres enfants ? **Oui** Non

Pourquoi ? **Car cet enfant peut se mettre à la place des autres enfants dans des injustices et se sentir coupable s'il ne réagit pas. Il peut aussi intervenir s'il n'a rien à se faire reprocher et s'il s'en fiche des reproches des autres.**

Crois-tu que des enfants sont légitimes à intervenir dans des injustices qui concernent des adultes ? **Oui** Non

Pourquoi ? **Car un enfant peut intervenir sur des discriminations raciales et s'exprimer juste.**

Penses-tu que les enfants peuvent mener des actions pour aider d'autres personnes et comment ? **Oui en parlant, en réagissant.**

Y a-t-il des situations qui te paraissent injustes ? Oui **Non**
 Si oui, lesquelles ?

Classe ces situations de celle qui te paraît la moins acceptable (1) à celle qui te paraît la plus acceptable (6)

- 1 Les personnes qui ne mangent pas à leur faim
- 6 Ceux qui ne partent pas en vacances
- 4 Le harcèlement à l'école ou au collège
- 2 Faire travailler un enfant
- 3 Les personnes qui dorment dehors
- 5 Ceux qui ne font jamais de sorties culturelles, sportives (cinéma, piscine, laser game)

Crois-tu que des enfants sont capables d'intervenir dans des injustices qui concernent d'autres enfants ? **Oui** Non

Pourquoi ? **Car peut-être il y a des adultes qui peuvent frapper des enfants, dans ce cas il faut intervenir.**

Crois-tu que des enfants sont légitimes à intervenir dans des injustices qui concernent des adultes ? Oui **Non**

Pourquoi ? **Je pense que je ne serais pas écoutée.**

Penses-tu que les enfants peuvent mener des actions pour aider d'autres personnes et comment ? **Oui comme aider des mamies, donner de l'argent à des pauvres qui en ont besoin.**

Y a-t-il des situations qui te paraissent injustes ? Oui **Non**
Si oui, lesquelles ?

Classe ces situations de celle qui te parait la moins acceptable (1) à celle qui te parait la plus acceptable (6)

- 4** Les personnes qui ne mangent pas à leur faim
- 6** Ceux qui ne partent pas en vacances
- 3** Le harcèlement à l'école ou au collège
- 2** Faire travailler un enfant
- 1** Les personnes qui dorment dehors
- 5** Ceux qui ne font jamais de sorties culturelles, sportives (cinéma, piscine, laser game)

Crois-tu que des enfants sont capables d'intervenir dans des injustices qui concernent d'autres enfants ? **Oui** Non

Pourquoi ? **J'en parle à un adulte.**

Crois-tu que des enfants sont légitimes à intervenir dans des injustices qui concernent des adultes ? Oui **Non**

Pourquoi ? **Car l'enfant peut être en danger.**

Penses-tu que les enfants peuvent mener des actions pour aider d'autres personnes et comment ? **Oui s'il y a un adulte.**

Y a-t-il des situations qui te paraissent injustes ? **Oui** Non
 Si oui, lesquelles ? **Par exemple au collège il y a un enfant qui profite de sa maladie (diabète) pour faire accuser les autres.**

Classe ces situations de celle qui te paraît la moins acceptable (1) à celle qui te paraît la plus acceptable (6)

- 4 Les personnes qui ne mangent pas à leur faim
- 5 Ceux qui ne partent pas en vacances
- 2 Le harcèlement à l'école ou au collège
- 3 Faire travailler un enfant
- 1 Les personnes qui dorment dehors
- 6 Ceux qui ne font jamais de sorties culturelles, sportives (cinéma, piscine, laser game)

Crois-tu que des enfants sont capables d'intervenir dans des injustices qui concernent d'autres enfants ? **Oui** Non

Pourquoi ? **Je le dirais à un adulte.**

Crois-tu que des enfants sont légitimes à intervenir dans des injustices qui concernent des adultes ? Oui **Non**

Pourquoi ? **Parce qu'ils sont trop petits, c'est aux adultes de régler ces histoires.**

Penses-tu que les enfants peuvent mener des actions pour aider d'autres personnes et comment ? **Oui quand il y a un adulte.**

Annexe 5, questionnaires Dire pour Agir

| Nom et âge | Qu'est ce qui te préoccupe en ce moment dans le monde ou plus près de toi, là où tu vis ? | Avec tes copains, comment penses-tu pouvoir améliorer ce qui te préoccupe ? | J'ai le droit de m'exprimer, j'écris ici ce que j'ai au fond de mon cœur. | Sensibilité à un droit |
|-----------------|---|---|---|------------------------|
| Mehdi 12 ans | Les animaux abandonnés | On pourrait inciter les gens à ne pas abandonner leurs animaux | Pour moi tout va bien, j'arrive toujours à retirer le positif | |
| Basmala 12 ans | La pollution, essayer de moins polluer la planète | Peut-être mettre des panneaux en disant qu'il ne faut pas jeter ses déchets par terre | | |
| Saïfallah 9 ans | Les personnes qui n'ont pas à manger | En donnant de l'argent et en donnant de la nourriture | J'ai ma famille et j'ai Dieu | N°9 |
| Mohammed 8 ans | Des personnes qui n'ont pas à manger | Je leur donne de l'argent | | N°4 |
| Anaïs 6 ans | | | | |
| | Il n'y a rien qui me préoccupe, je suis bien | Ça va, il n'y a rien | Dans mon cœur j'ai ma famille | |
| | La pollution | Qu'on ne se moque plus des autres | | |
| | Les personnes sont égales. Tout le monde est pareil. La pauvreté. La guerre. | En discuter. | Le racisme. La guerre. La méchanceté. La famille. Le foot. Mes potes. | |
| | Mourir | | Je déteste quand quelqu'un se bat dans l'école | |
| Ohkman 9 ans | Ma famille | Les aider | | |
| | La pollution | Le tri des déchets | Je ressens du bien dans ma peau. | |
| Nathanaël 8 ans | Nils parce qu'il est trop énervant | Je ne sais pas, demander aux autres | L'amour | |
| Moamed 7 ans | | | Tristesse | |

| | | | | |
|-----------------|---|---|---|-----|
| Noélie 10 ans | La pauvreté | En aidant les sans abris | J'aimerais tellement les aider | |
| Bilal 10 ans | Ce qui me préoccupe c'est le harcèlement et le droit des femmes | La moquerie | J'ai rien | |
| Assya 6 ans | La Terre | Nettoyer | Ma famille | N°8 |
| | Ce qui me préoccupe c'est qu'il y a des personnes qui ne mangent pas à leur faim et qui n'ont pas d'argent. | Il faudrait que les riches donnent de l'argent aux pauvres et plus de gaspillage alimentaire. | Le réchauffement climatique me fait peur car j'ai peur de ne plus avoir d'eau. Contre le gaspillage !!! | |
| Soufiane 10 ans | La pollution et le réchauffement climatique | C'est que j'ai un ennemi c'est Moussa il est très violent | | |
| Nouridine | Un enfant a le droit d'avoir le sport qu'il veut. | | | |
| Sarah 30 ans | Je vis en France | | J'aime bien ce qu'il y a au secours populaire. Merci secours populaire. Merci tous les bénévoles | |

Annexe 6, Nicole Marsile, salariée du Secours populaire français à Montpellier

A.H : Peux-tu te présenter, présenter ton poste et ton rôle au Secours populaire ?

N.M : Alors je suis là depuis huit ans au Secours populaire. Je suis salariée à temps partiel sur un poste d'animatrice. C'est assez vaste parce que j'anime pas d'atelier moi-même en fait, c'est plus de la coordination que je fais sur les activités, les ateliers d'éducation populaire on a qu'à appeler ça comme ça. Ça comprend l'alphabétisation, l'accompagnement à la scolarité, les projets culturels etc, etc. J'interviens plus... Heu par rapport à l'accompagnement à la scolarité par exemple, j'interviens pas dans un atelier mais plutôt auprès d'autres personnes qui interviendraient dans les ateliers, des adultes qui interviennent, qui sont animateurs. Je suis rarement en direct sur des actions.

A.H : Sais-tu pourquoi le mouvement Copain du monde a été créé par Julien Lauprêtre ?

N.M : Notre cher disparu. Il avait la volonté de mettre un peu les enfants au centre, de s'attacher aussi à la précarité qui touche directement les enfants à travers celle de leurs parents, et puis ce sont des choses très très basiques. Je réécoutais justement un hommage sur France Inter qui lui était rendu, c'était d'exprimer justement ça par rapport aux enfants, que les enfants ont été directement touchés et ne partaient pas en vacances par exemple. C'est une conséquence de ce que vivent les parents et peut-être que les mettre aussi au centre d'actions de solidarité où ils sont acteurs, c'est aussi préparer l'avenir, pour que ce soit aussi des adultes qui prennent en charge leur vie et la solidarité. Enfin c'est une interprétation tout à fait personnelle. Le fait de mettre les enfants en action ça n'a de sens que si... que dans la construction d'un adulte qui plus tard saura se prendre en charge. Et se battre aussi. C'est vrai qu'au Secours populaire on dit qu'on agit sur les conséquences et pas sur les causes mais quand on est acteur de solidarité, on agit aussi un peu sur les causes.

A.H : Du coup, le fait d'intervenir dès l'âge de l'enfance c'est agir sur les causes ?

N.M : Oui je pense que tu agis sur les causes avant d'avoir la conséquence une fois adulte. Ne pas subir aussi, par l'émancipation. Au Secours populaire, ça devrait être ne pas subir, subir à un moment donné, tu peux pas seulement... enfin voilà, c'est toute l'ambiguïté cause / conséquences, du domaine du politique et puis c'est ce qui fait les différences avec des associations caritatives.

A.H : Quelles seraient les différences entre une association caritative et le Secours populaire ?

N.M : Tout est contenu dans le mot émancipation je pense. Oui, être acteur et émancipation, ne pas être là et subir et venir chercher un colis, mais bien se porter soi aussi, soi en tant que personne, en tant que citoyen. D'une certaine manière se prendre en main et manager sa vie.

A.H : Qu'est-ce qu'on attend d'un mouvement Copain du monde dans une des antennes dans un comité de secours ?

N.M : Je sais pas. Après Copain du monde c'est étalé, c'était un peu au centre mais je crois qu'à Montpellier personne ne savait trop ce que c'était Copain du monde. J'étais pas du tout dessus, c'était vraiment rattaché à la solidarité mondiale avec différentes choses que je n'ai pas suivi plus que ça, à part la chasse aux œufs. Mais il n'y avait pas vraiment de lien avec le reste des lieux où il y a des enfants au Secours populaire. J'ai pas trop vu faire le lien avec l'accompagnement à la scolarité, même encore maintenant c'est très peu investi. Tu as fait un travail très intéressant qui a laissé des traces et je pense que c'est ce qu'il faut, parce que jusque-là ce qui s'est fait en fait avec Copain du monde, hum, y a pas eu de traces de laissées vraiment. Y a eu la chasse aux œufs mais qui était un truc plus pour récolter des sous, plus qu'autre chose. Et puis si le séjour Copain du monde qui fait le lien avec la solidarité mondiale mais sinon c'était obscur.

A.H : Ce sont beaucoup de structures extérieures qui viennent faire des actions ponctuelles et les enfants ne restent pas. En fait, ce qui intéresse les écoles, directeurs c'est qu'il y ait un événement ponctuel, une sensibilisation, mais ils n'ont pas forcément envie d'envoyer des enfants dans un club comme ils les enverraient voir un club de sport.

N.M : Je me rappelle quand j'étais gamin, il y avait un truc qui s'appelait les pionniers qui était un organe plus ou moins rattaché aussi au parti communiste, mes parents étaient communistes et j'ai été une fois dans ce truc là et c'était horrible. Enfin ce n'était pas adapté à des gamins, c'est vrai que c'était de notre époque. Mais on parlait de la guerre et ça ne fait pas rêver un gamin de 8 ans. C'est ça aussi la difficulté, quelque part, je me demande si ça, quelque part, ça ne devrait presque pas avoir de raison d'être, le club Copain du monde. En fait la solidarité devrait être portée dans tous les endroits où il y a des enfants. Puis y mettre le nom qu'on veut, ce n'est pas la question mais ce que tu fais sous couvert de chapeau Copain du monde, tu peux parfaitement le faire en accompagnement scolaire, tu peux appeler ça Copain du monde ou ce que tu veux.

A.H : Quelle place le Secours populaire souhaite donner à l'enfant dans l'association ?

N.M : On a dans l'optique de laisser une place aux enfants, de beaucoup parler des enfants et sans qu'ils aient vraiment une place à eux en fait, sans qu'ils ne soient porteurs de projet forcément. Ça arrive, ils sont invités aux congrès, il y a des thématiques autour de la jeunesse, de l'enfance. Mais est-ce qu'ils sont réellement porteurs de quelque chose ?

A.H : Pourquoi tu penses qu'ils n'ont pas de place qui est bien à eux ?

N.M : Peut-être parce que le Secours populaire a déjà une idée préconçue de ce qu'il veut, lui, sur la place de l'enfant, peut-être parce que les choses sont prises un peu à l'envers. Ce que tu as fait toi c'était sur une pratique d'échange et j'ai trouvé ça vraiment bien et après il va en sortir peut-être d'autres choses et ces enfants-là auront envie de refaire une collecte l'année prochaine ou ils auront envie d'aller plus loin et peut-être que quand ils vont grandir, ils vont avoir envie de faire autre chose d'encore plus fort ailleurs. J'ai l'impression que quelque chose

s'est construit. Comme tu construis une séance pédagogique. On n'est pas un club de basket : si tu dis « venez vous inscrire au club de basket », les enfants vont s'inscrire mais si on dit « venez vous inscrire au club Copain du monde », ça ne va pas marcher. S'il n'y a pas eu quelque chose avant et qui ne sont pas moteurs de la construction, ça ne va pas prendre. Il faut qu'il ait du sens. Et c'est vrai qu'on parle beaucoup d'enfance : les enfants du monde, il y a les vacances, la J.O.V, il y a ce petit côté misérabiliste aussi entre guillemets. Par exemple, la Journée des Oubliés des Vacances, appeler une journée comme ça je trouve ça un peu comme la peine de mort. ça date... la journée des oubliés des vacances ça fait mal je trouve.

A.H : Qu'est-ce que le Secours populaire a à gagner à faire des mouvements Copain du monde et à avoir des bénévoles enfants ?

N.M : Il a à y gagner le développement de la solidarité et l'implication. Quand tu as des enfants, ça implique les parents. Je ne sais pas si c'est un gain. Je ne le vois pas sous cet angle-là. On a tout à y gagner à faire de l'éducation populaire. On apporte des valeurs. Quand il y a des enfants qui participent à des choses comme ça, ils en parlent à leurs parents, ils en parlent autour d'eux, à d'autres adultes. Donc là, on gagne aussi des choses à ce niveau-là. Et puis il y a aussi les adultes qui se fabriquent. C'est tout l'enjeu de l'éducation populaire. Il y a aussi l'école qui est formatrice, je ne crache pas dessus. Mais tout dépend de comment tu abordes les choses : on a besoin de réfléchir et de construire ce qu'on veut mettre de sous pour que ça ait du sens.

A.H : Tu disais que les enfants c'était les adultes qui se fabriquaient et justement est-ce qu'on considère les enfants comme des adultes en devenir ? Est-ce que ce sont des futurs citoyens ou est-ce qu'on les considère déjà comme citoyens ?

N.M : Ce sont des personnes à part entière en construction mais ce sont des personnes à part entière.

A.H : Qu'est-ce que c'est la citoyenneté ?

N.M : Pour moi c'est être acteur de la vie en société. Être acteur ça ne veut pas dire seulement aller mettre un bulletin de vote dans l'urne. Ça peut être des choses toutes petites. Pour moi tu fais un acte citoyen déjà quand tu montes les courses de ta voisine. Ça a un très haut lien social aussi la citoyenneté. C'est aussi des actes de civisme. Oui, c'est tout ce qui fait qu'on peut vivre mieux en société.

A.H : On considère les enfants comme des mineurs. À partir du moment où on dit « mineur » ce ne sont pas des individus entiers. Bien sûr ils ont plein de choses à apprendre mais à partir de quand considère-t-on quelqu'un comme un citoyen ?

N.M : Un enfant ça peut être un citoyen, tout à fait. Citoyen, on y met souvent la majorité, le fait d'être adulte et puis aussi peut-être, enfin c'est moins vrai maintenant, le fait de se prendre en charge, de s'assumer entre guillemets. Pour moi ce n'est pas ça. Quelque part l'enfant c'est un petit bout de citoyen. Les gamins qui ont fait une collecte, ils ont fait un acte citoyen, un acte de solidarité et ils ont réfléchi au fait qu'il y avait des besoins. Tu es allée les voir pour les sensibiliser aux actions du Secours, ce qui a dû les faire réfléchir sur l'état de la société, sur ce que eux pouvaient faire. Ça ce n'est rien d'autre que de la citoyenneté.

A.H : Qu'est-ce que ça peut apporter aux enfants de faire des actes solidaires ou de rencontrer des enfants d'autres pays qui vivent des choses tout à fait différentes ?

N.M : C'est une ouverture. C'est des échanges. Ça peut être sympathique et drôle : c'est le plaisir. La solidarité ce n'est pas forcément misérabiliste on peut faire des actions de solidarité en se marrant. Ça sert à mettre du sens sur les actes aussi et ça je pense que c'est important pour les enfants. Comme nous, eux aussi ont besoin de voir du sens dans ce qu'ils font. Plus tu as construit toi-même ton action plus tu mets du sens. En tant qu'adulte, je mets plus de sens dans quelque chose auquel je participe. Enfin pas forcément, je peux mettre du sens sur quelque chose qui m'est proposé mais plus tu y as participé plus tu y mets le sens que tu voudrais y mettre. Donc c'est important de travailler là-dessus. Fonctionner en équipe aussi, je trouve ça intéressant, fonctionner avec d'autres ça veut dire aussi accepter l'échange sans se foutre sur la gueule.

A.H : Faire des concessions, apprendre à vivre avec les autres.

N.M : Oui et puis apprendre aussi à faire évoluer sa position grâce à l'échange. L'échange c'est important pour les gamins. De voir autre chose, d'avoir une ouverture sur autre chose. Qu'ils arrivent à se positionner non pas en dehors mais bien avec la société. Qu'ils arrivent aussi à se préserver de leurs préjugés et peut-être même les déconstruire par eux-mêmes. Et du coup parfois même les déconstruire auprès de leurs parents. Ça fait aussi bouger les adultes. Un gamin te fait forcément bouger quoi.

Annexe 7, entretien avec Éric Ollier, secrétaire général et directeur de la fédération de l'Hérault du Secours populaire français.

A.H : Peux-tu te présenter, présenter ton poste Secours populaire ?

E.O : Je suis secrétaire général, c'est une fonction politique et en même temps j'ai la fonction de directeur. Mais disons que la fonction politique est compatible avec un poste de salarié au Secours parce qu'on a d'abord une démarche collective. Sur la dynamique, dans certain nombre d'associations d'éducatrices populaires, les premiers dirigeants étaient plutôt sur des profils d'animateurs, donc je suis aussi sur un profil d'animateur, j'ai davantage travaillé le profil et le métier d'animateur d'un grand mouvement que celui d'un directeur au sens administratif du terme. Donc mon métier est de favoriser le fait que des gens prennent en compte l'objet social du Secours populaire. Mon travail est plus sur l'animation du collectif et de faire en sorte qu'un plus grand nombre de gens participent à la solidarité. Le rôle de dirigeant et de faire en sorte que tout cela puisse développer, faire en sorte que les orientations soient comprises, que les gens se les approprient, que ça génère de la dynamique. Je priorise le profil de secrétaire général.

A.H : J'ai lu tes écrits par rapport au Dire pour Agir, au mouvement Copain du monde. Pourquoi vouloir un mouvement Copain du monde au Secours populaire 34 ?

E.O : Ce qui est important c'est que déjà dans les statuts du Secours, si tu veux, les enfants ont leur place. C'est-à-dire qu'on est une association qui permet aux enfants de faire partie les dirigeants de l'association. C'est vrai que dans les faits on n'a pas eu d'enfants, enfin quand je parle d'enfants, je parle de mineurs. Donc dans les faits on n'a pas eu d'enfants qui ont été dans les instances de direction mais ce serait un pas important. Après on arrive à faire en sorte que l'avis des enfants dans les instances de direction soit pris en compte. Si tu veux, c'est déjà dans les gènes du Secours. Et puis après pourquoi dans l'Hérault, parce que c'est une orientation qui est collectivement prise au niveau national et il est nécessaire que dans l'Hérault on se mette en devoir de réussir là-dessus. Si tu veux, la motivation elle est liée à une construction qui est déjà nationale. La place des enfants dans la solidarité c'est de permettre à des enfants d'être acteurs et auteurs et prendre en compte un certain nombre de facteurs dans la société qui les amène à se dire « Ah bah nous dans cette situation on a envie de réagir », à ce moment-là on les accompagne pour qu'ils concrétisent leurs projets, leurs démarches.

A.H : La volonté d'impliquer les enfants dans une association dans des actions de solidarité vient avant tout de l'association nationale puisque c'est avant tout dans les statuts ?

E.O : Oui, elle vient du national et puis elle vient de l'approche d'éducation populaire aussi. C'est une pratique qui est très éducative, en soi c'est une valeur tout comme le respect. Enfin la solidarité ça englobe ça mais c'est vrai que ce serait super bien que dans les écoles on puisse avoir un peu de pédagogie style Freinet où des enfants puissent avoir des envies, que ça se construise et que, partant de là, on puisse déboucher sur du français, des maths, etc. Copain du monde c'est un peu ce prolongement, c'est-à-dire d'un point de vue éducatif, on a une

responsabilité dans la société qui est de faire prendre conscience aux gamins en lien avec les droits de l'enfant, en lien avec la déclaration universelle des Droits de l'Homme qui est une référence, qu'en tant que citoyen ils sont des citoyens du monde donc c'est une dimension éducative et que cette dimension éducative effectivement est plutôt promue par les associations d'éducation populaire. L'éducation nationale pourrait s'en emparer bien mieux. L'action du Secours, même pour les enfants, c'est être dans la pratique de la solidarité. Pas que dans la conception des choses ou l'intellectualisation des choses. On part de constats, on amène des choses mais après on pratique.

A.H : Comme c'est du bénévolat de la part des enfants, s'ils viennent dans un mouvement Copain du monde, comment on conceptualise leur bénévolat à eux ? Quelle place on donne un enfant bénévole au Secours populaire ? Est-ce que c'est différent d'avoir un adulte bénévole que d'avoir un enfant bénévole ?

E.O : Je ne crois pas, je crois qu'on est un peu formaté pour voir les enfants différemment que les adultes. Mais en fait non, il n'y a pas de différence. C'est ça qu'il faut arriver à... c'est un peu finalement le même effort que quand on a une personne en difficulté : ce n'est pas une personne en difficulté, certes elle est d'un point de vue en difficulté mais c'est d'abord un citoyen. Donc le gamin, il faut dépasser ça, il faut arriver à ce que sa parole soit prise en compte, on sait que c'est un être intelligent, on sait qu'il peut faire des progrès tout comme les adultes etc. C'est un être à part entière. Et c'est ça qu'il faut vraiment réussir à appréhender. Et ne pas les prendre comme des... enfin il faut avoir conscience que ce sont des enfants avec leur réalité à eux, avec leur monde, mais justement pour un mouvement de solidarité on peut s'inspirer de leur environnement, de leurs réactions, de leur capacité à rebondir, à dire des choses... en fait, je crois que les gamins ils disent les choses beaucoup plus simplement que les adultes et en fait ils touchent à des choses justes, précises, évidentes. Donc il faut foncer quoi.

A.H : Tu as dit qu'ils étaient des citoyens à part entière, qu'est-ce que c'est pour toi la citoyenneté, qu'est-ce que tu mets derrière ?

E.O : C'est la capacité de tout citoyen agir sur son environnement. Pour faire court ce serait ça.

A.H : Et être citoyen ce serait quoi ?

E.O : C'est agir en fonction d'un certain nombre de situations. Être capable de se mobiliser, de créer du collectif, de réagir pour construire quelque chose. Donc être acteur dans la cité. En ce sens, les bénévoles du Secours, adultes et enfants ce sont des gens qui par rapport à des injustices sociales, à des situations réagissent et agissent dans la société. On devrait parler d'un mouvement de citoyens solidaires. Et c'est en ce sens qu'on devrait parler de politique, le côté politique du Secours ce n'est pas « je suis de droite ou je suis de gauche » mais plutôt il y a des situations qui nous amènent à réagir et donc on s'organise et on agit.

A.H : Alors est-ce que l'enfant, en tant que citoyen entier, est légitime à faire des actions solidaires qui jusqu'à maintenant étaient réservées à des adultes ?

E.O : De ce que je n'ai pas dit dans le mot citoyen c'est que quand je parle des citoyens, je parle citoyens du monde en fait. Ce n'est peut-être pas tout à fait la même échelle. On est dans cette famille de transmettre le côté universaliste des droits de l'homme, etc. La difficulté c'est la question du droit. On a considéré qu'à 18 ans on était majeur et qu'en dessous on était mineur. Donc il faut garantir un environnement particulier quand on agit avec les enfants. Je parle beaucoup en théorie parce qu'on a très peu de pratique dans l'Hérault. Je suis assez intéressé par certains mouvements pédagogiques. Dans certaines écoles, ils disent aux gamins, et ça peut se faire avec des adultes d'ailleurs, « c'est bon c'est la démocratie donnez votre avis », et ils décident un truc mais si l'adulte considère que ça ne va pas, on va leur dire que finalement on fait autrement. Ce sont des simulacres de démocratie. Je pense qu'il faudrait créer un cadre, je pense que les enfants doivent avoir un cadre, des repères, « dans ce cadre-là vous avez toute liberté de construire un projet, prendre une décision ». Ce qu'on doit garantir aux enfants c'est leur sécurité physique, leur capacité à juger un certain nombre de choses en se confrontant aux idées des uns et des autres pour qu'ils se construisent une idée, pour les amener à se confronter aux avis des uns et des autres, argumenter tout ça. Mais notre démarche c'est qu'il faudrait qu'on expérimente ça. La capacité des enfants, leur parole. C'est l'objectif, c'est une aventure à vivre et à faire vivre plus.

A.H : Il y a beaucoup d'écoles, de centres de loisirs, de structures éducatives qui font des actions solidaires en direction du Secours populaire en faisant des collectes par exemple mais ce sont des actions ponctuelles en majorité.

E.O : Ah oui, je ne savais pas, tu me feras un retour sur ta mission.

A.H : La plus grande difficulté que j'ai rencontré c'est de créer un mouvement Copain du monde dans le sens de réunir des enfants qui souhaitent faire des actions solidaires beaucoup plus régulières.

E.O : Ça c'est une difficulté ?

A.H : Oui. Les enfants étaient ravis de le faire ponctuellement. Ils avaient même l'envie de recommencer l'année suivante mais ça restait toujours dans le cadre soit du conseil municipal, soit l'école, soit le centre de loisirs, et quand on n'en venait à parler de venir être bénévole au Secours populaire, venir faire des choses ensemble en dehors de la structure dans laquelle on s'était connu, ça les branchait moins, c'était moins évident.

E.O : Oui, ça ne m'étonne pas, c'est sûr qu'il faut prendre en compte ça, c'est-à-dire que même avec les jeunes c'est plus du zapping.

A.H : Oui c'est du ponctuel.

E.O : Sur un fond qui peut rester une ligne directrice pour l'enfant, pour son épanouissement et tout ça. Ça il faut qu'on oublie le côté club où on se retrouve tous les mercredis, mais ce sont des sujets que je n'ai personnellement pas assez travaillés. Le mouvement il fonctionne bien quand on est sur des trucs ponctuels. La chasse aux œufs est un moment où il y a plein d'enfants.

A.H : Quelle est la place des enfants au Secours populaire ? Quelle place on leur donnerait si des enfants venaient dans l'association ?

E.O : Dans la réalité du Secours, je pense qu'on n'y est pas encore. Le réflexe de la plupart des bénévoles du Secours j'espère, est de considérer la parole de l'enfant. Si on la considère cette parole ça veut dire qu'on en a besoin, on va la chercher.

A.H : Les bénévoles ne sont pas forcément tous du même avis concernant la parole des enfants. Peut-être que dans les formations proposées aux bénévoles on pourrait proposer de parler de la place des enfants. Du moins, la manière dont l'association considère les enfants et leur place. Dans certains accompagnements scolaires dans les antennes de Montpellier, l'enfant est considéré comme apprenant, c'est très scolaire : l'adulte est comme un instituteur qui va instruire un enfant puisque l'enfant est une page vierge et qu'il est en apprentissage constant. C'est très descendant, c'est très vertical. Il y a ce que souhaite l'association, ce que disent les statuts mais, les bénévoles viennent aussi avec leur bagage et parfois leur bagage peut être différent de l'association sur certains points, ils ne sont pas toujours tous du même avis concernant les enfants.

E.O : La question sur mon boulot elle est là aussi, c'est qu'en fait tu prends les gens comme ils sont et de la diversité des personnes tu essayes d'en faire une richesse tout en ayant dans ton explication un système cohérent qui fait que, dans les pratiques normalement le projet du Secours doit prendre sens. Ce n'est pas le cas partout, donc c'est interroger les pratiques pour voir si elles sont en cohérence avec le projet du Secours. On a essayé de faire ça pas mal sur l'accueil, puisqu'on a fait pas mal de recherche action là-dessus. C'était ça l'enjeu, c'était de mettre en cohérence nos projets et nos pratiques. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui sont au Secours par aspiration solidaire, mais quand tu regardes ce que c'est dans la pratique la solidarité, on peut s'apercevoir de plein de travers : une relation de domination par exemple. C'est ça l'éducation populaire aussi. Parfois les gens ou nous, on a des pratiques qui ne sont pas en cohérence avec le projet, avec nos valeurs. Je dirais que c'est mon premier rôle : c'est celui de permettre à chacun d'être acteur le plus librement possible, le plus indépendamment possible mais tout en ayant intégré le projet global du Secours. Plus il y a des distorsions, plus ça peut créer des dysfonctionnements et des tensions.

A.H : Si je peux résumer : tu veilles à ce que la valeur du Secours ne soit jamais entravé, que le projet ne dévie jamais.

E.O : Oui mais la raison d'être de travailler ce n'est jamais ça. Il faut toujours ramener sur le chantier la question de pourquoi on le fait, quelle cohérence, etc. Comme je postule moi que le Secours populaire n'est pas une entreprise et qu'un certain nombre de paramètres qui guident le fonctionnement d'une entreprise... je postule plutôt une démarche alternative qui fait que normalement avec une démarche pédagogique institutionnelle c'est-à-dire avec des institutions - c'est peut-être des institutions statutaires comme les bureaux, les secrétariats ou des règles que le collectif se donne : ça c'est une institution c'est-à-dire qu'on se met autour d'une table et on décide comment ça va fonctionner. Une fois que c'est décidé autour de la table on fait ce qu'on a décidé. Si ça ne va pas, on se remet autour de la table et on peut changer la règle du jeu mais entre les deux rendez-vous on n'a pas droit de changer les règles du jeu sinon ça merde - Donc pédagogie institutionnelle d'un côté avec des règles comme ça et un peu pédagogie Freinet c'est-à-dire permettre à l'individu aussi de se réaliser, de se confronter à des difficultés et tout ça c'est qu'on a les ingrédients pour créer un mouvement. On a des gens qui, sans être dirigé de façon verticale, doivent quand même se réaliser d'un point de vue personnel et dans un cadre qui est ce cadre qui n'est pas forcément figé mais qui se construit de par le collectif. Ça s'est quelquefois parfois difficile à expliquer à des gens. Dans l'organisation, il y en a qui disent « ton truc c'est le bordel généralisé » mais non non ce n'est pas le bordel généralisé parce que ça bouge, parce que ça créait, parce que ça agit. Voilà. Regarde également à l'école : c'est très vertical. Parfois je suis stupéfait, les gens si tu ne leur donnes pas des trucs petit un tu fais ça, petit deux tu fais ça, petit trois tu fais ça, ils sont perdus. Vraiment je pense que construire un mouvement ce n'est pas construire une structure qui est efficace pour fabriquer des produits. Donc je postule que l'organisation doit être différente. C'est un sujet que j'ai travaillé moi en mémoire mais il y a longtemps. Mais bon je ne vais pas développer. C'est peut-être un peu paradoxal, mais je pense qu'avec les enfants c'est un peu pareil. Tu leur donnes un cadre, tu leur donnes ou ils le construisent mais il faut un cadre. Et ensuite par rapport à ce cadre il faut leur donner un certain nombre de libertés. Et les gamins ils ont été dire « bah je ne peux pas m'acheter ça », tu ne peux pas alors comment on fait pour pouvoir et à ce moment-là on va retravailler ensemble et on va s'organiser. Et après ce sont les enfants qui cherchent. Trouver les envies et ensuite trouver les solutions pour y arriver. Et le mouvement a des moyens et des choses comme ça. Enfant commission travail à mon avis c'est pareil. Mais j'ai moins d'expérience avec les enfants.

A.H : Qu'est-ce que ça apporte aux enfants de faire des actions solidaires ?

E.O : Je pense que ça apporte d'autant plus que c'est eux qui décident de faire cette action-là. Après qu'est-ce que ça va leur apporter ? Ils vont se confronter forcément dans le projet de collecte de fringues ou de collecte de jouets à une certaine réalité de passer de la communication, de passer de l'information, de savoir pourquoi ils le font, de savoir à qui ça va. Donc ça apporte à chacun la capacité d'organiser quelque chose et de s'apercevoir qu'en se mettant collectif et en étant accompagnés on arrive à faire des trucs.

A.H : Et au niveau personnel, en dehors du collectif plutôt au niveau individuel, qu'est-ce que ça apporte comme capacité affective, psychologique ?

E.O : Il est probable que ça puisse apporter une certaine satisfaction personnelle, de la reconnaissance de la société. Après aujourd'hui on est dans une société qui est tellement devenue complexe. Il y a 30 ans, un gamin qui faisait une collecte pour d'autres gamins du quartier d'à côté, c'était socialement valorisé. Aujourd'hui on est dans un monde qui est un peu plus compliqué.

A.H : Pourquoi ce serait moins valorisé maintenant ?

E.O : Parce qu'il y a des thèses racistes, xénophobes qui font que ce n'est pas évident que sur un quartier par exemple des gamins qui collectent des jouets pour des enfants à l'étranger dans le cadre de la solidarité mondiale, ça soit forcément valorisé par la population générale. Forcément ce sera par le réseau du Secours et par d'autres. Il faut faire attention car les enfants il faut qu'ils soient aussi avertis des critiques qu'on peut leur faire. Il faut qu'ils soient solides.

A.H : Justement si l'enfant évolue dans un monde où il est rassuré et que dans son quartier il y a des personnes racistes, il pourrait prendre les choses dans le sens inverse et de dire - et c'est peut-être le rôle des parents et des bénévoles des associations - de dire « on sème des graines ». C'est en continuant à faire des actions concernera de plus en plus de graines et que ça va changer. C'est là où il faut montrer aux enfants que leur point de vue peut être légitimé par le même s'il garde la tête haute et ne se laisse pas démonter par un avis extérieur.

E.O : Mettre des choses en pratique ça les arme. On a fait ça, on a réussi, on a mis en relation telle et telle personne.

A.H : Qu'est-ce que des actions solidaires faites par les enfants apportent au Secours populaire et qu'est-ce que le Secours populaire a à y gagner ?

E.O : Il n'a rien à gagner, comme ça fait partie de l'objet social, il a simplement à gagner le fait que des gens comprennent ses vertus humanistes. Mais sinon le Secours en soi n'a rien à y gagner. Enfin le Secours a tout à y gagner à voir devenir des gens pleinement acteurs et en réaction et en résonance avec le monde. La devise du Secours c'est « pour que demain soit plus humain ». On est toujours sur ce demain et les enfants en premier lieu. Donc nous ça nous apportera simplement la satisfaction de les voir agir, s'épanouir et enfoncer, faire exploser des barrières. Voilà c'est tout. Et ensuite ils seront membres du Secours, on pourra les connaître.

Annexe 8, entretien Nicole Guillosson, bénévole élue au secrétariat départemental

A.H : Peux-tu te présenter, présenter ton poste et le rôle que tu as au Secours ?

N.G : Je suis au secours populaire depuis 2013. Je suis rentrée au secours populaire suite à mon départ à la retraite à 60 ans, j'avais des responsabilités syndicales et DRH dans mon entreprise. On travaillait avec des partenariats avec des personnes handicapées. Donc quand je suis partie à la retraite quelqu'un du secours populaire m'a relancé pour venir aider la commission vacances je suis venue écouter et accompagner Jacky qui est salariée sur les vacances dans un premier temps. Six mois après comme j'avais des responsabilités antérieures de ma vie active j'ai donc été sollicitée par le secrétaire général de la fédération Éric Ollier pour venir au secrétariat. Donc je crois qu'un an après je suis rentrée au secrétariat et au comité départemental qui lui est la structure de décision de la fédération du secours populaire 34. Dans chaque fédération il y a un comité départemental. Au secrétariat on prend les décisions et on les fait valider en comité départemental mais on met en application tout ce qui a été décidé en comité départemental et entretien on prend les décisions sur le mouvement, les orientations, on essaie de mettre en place les orientations. Je n'ai pas été bénévole dans les comités j'étais bénévole tout de suite à la fédération. On a proposé d'être membre du comité national à l'instance nationale où se retrouvent des personnes en mandat individuel mais proposé bien sûr par la fédération. Donc depuis deux ans je suis au comité national qui permet de mettre en place les orientations nationales qui sont déclinées en général aux départements, aux fédérations et ensuite en comité et antenne. Comme cette année « mondialisée la solidarité ici et là-bas » ça a été sujet de discussion forte au comité national qu'on va reprendre comme thème au comité départemental et ce sera l'idée forte du comité national. Je garde les vacances j'ai dit que tant que je serai au Secours populaire je garderai les vacances parce qu'on a développé des partenariats avec le tourisme associatif et plus particulièrement le tourisme social et solidaire plus qu'avec le tourisme commercial parce que dans le tourisme social et solidaire il y a une démarche d'éducation populaire qui est importante au Secours populaire puisqu'on est un mouvement d'éducation populaire qui a été reconnue dans notre démarche. Et c'est ce qui aussi m'a permis de rester au Secours populaire parce que rendre les personnes acteurs de leur vie, de leur avenir, ça me semble être une dynamique gagnante pour l'individu et pour l'homme en général.

A.H : Qu'est-ce que tu fais exactement au secrétariat ?

N.G : Alors au secrétariat je suis proche du secrétaire général parce qu'au départ je m'occupais des problèmes de ressources humaines au niveau des salariés. Et comme les orientations avaient du mal à prendre tournure j'ai demandé à aller plus sur l'événementiel et tout ce qui est campagne puisqu'il y a cinq campagnes au Secours populaire, et je voulais aussi les zones blanches car je trouvais ça important, on avait des lacunes là-dedans. Dernièrement on a mis en place la zone blanche de Bédarieux. Les bénévoles sont en train de se former. Et les fameuses cinq campagnes : la campagne du dons actions, la solidarité mondiale, les vacances, la pauvreté / précarité et les Père Noël verts. Il s'agit de réunir de fédérer les bénévoles autour de ces

campagnes. L'idée c'est de fédérer toutes les structures du département autour des événements de ces campagnes. On a besoin de plus en plus de subventions et aussi de dons parce qu'au regard de la société actuelle, le pouvoir d'achat des Français baisse. Ma démarche est essentiellement là-dessus et dans le développement des partenaires avec les vacances puisque je suis responsable de la commission vacances. Chaque délégué départemental est responsable d'une commission pour pouvoir remonter les informations au secrétariat.

Je crois beaucoup à la jeunesse et je leur fais confiance. C'est l'avenir. C'est notre avenir comme le leur, celui des enfants. Les jeunes ont beaucoup de choses à nous apporter. Quand il y a la confiance tu arrives à bien construire ou à essayer de construire des projets avec les jeunes mais à partir de leurs idées, de leur vécu, de leur histoire, de leurs aspirations, mais ne pas partir du mien de mes idées, de ce que j'ai pu vivre. Ça me semble être une démarche de partage intéressante. Pour moi c'est un accompagnement. Je pense que les jeunes vont nous aider à moderniser notre association. On a une histoire mais notre pratique est à moderniser et c'est à nous, avec les jeunes, de la moderniser.

A.H : Pourquoi vouloir en mouvement Copain du monde au Secours populaire ?

N.G : Alors c'est une éducation comme le sport, la solidarité. C'est une démarche qu'on doit apprendre aux enfants très très jeunes. Alors moi j'estime qu'il y a trois facteurs d'éducation pour un enfant : c'est la rue, c'est l'école et c'est la famille. Donc la rue ça peut être les associations sportives, culturelles et humanitaires, solidaires. Et si au départ on arrive avec l'aide des parents, parce que sans l'aide des parents c'est difficile, mais si on y arrive avec l'aide des parents et avec l'aide des enseignants, c'est-à-dire avec les trois secteurs d'éducation d'un enfant réunis, à pouvoir faire partager à l'enfant des actes de solidarité d'une manière le plus simple possible c'est-à-dire dans la discussion dans l'expression. C'est une partie gagnante de son avenir. Sans solidarité on devient rigide, solitaire, on ne s'ouvre pas aux autres. Je crois que la vie c'est s'ouvrir aux autres, partager des valeurs, partager des convictions, ne pas être toujours d'accord. Comment on partage, comment on communique sur la solidarité, et si on arrive à la faire pratiquer par les enfants, moi je pense qu'ils vont prendre leur vie en main, ils vont être acteurs de leur vie parce qu'ils seront acteurs de solidarité.

A.H : Donc pour toi les éduquer à la solidarité, je reprends tes mots, c'est la première porte dans leur prise en main ?

N.G : Tout à fait, c'est montrer qu'il peut exister des ouvertures partout et avec la solidarité, ils avanceront plus vite car ils auront un autre regard sur la vie, sur l'école, sur les copains. C'est rassembleur la solidarité. C'est un acte positif, ce n'est jamais un acte négatif. Donc montrer aux enfants que faire des actes positifs c'est déjà le faire rentrer positivement dans sa vie. Bien sûr il faut lui donner des outils parce qu'il faut l'aider, lui donner des outils qui nous semblent nécessaires sans faire sa place, pour vraiment pratiquer ces actes de solidarité quelque il soit. Ça peut être effectivement de la collecte mais ça peut être de l'expression ça peut être vivre

avec d'autres enfants comme dans les séjours coupant du monde. Mais vivre dans le partage est un acte gagnant pour la vie de chacun.

A.H : En déplaçant l'association jusqu'aux enfants plutôt que déplacer les enfants jusqu'à l'association, comment imagines-tu la place que le secours populaire offrirait aux enfants ?

N.G : Je crois qu'on peut innover sous forme d'ateliers ludiques. Je crois que l'accompagnement scolaire devrait se terminer par des goûters collectifs, des moments d'échanges. Ça doit commencer par la : on prend en compte leurs difficultés de scolarité mais ensuite pratique en échange convivial. Autrui peut aussi faire des échanges. L'éducation ne se fait pas que par les livres scolaires. C'est bien par l'échange de culture, de pratique qu'on ouvre. La communication me semble être importante, parce que ce n'est pas la démarche que les parents ont forcément au quotidien. On peut apporter du plus grâce à l'échange, à la communication, ça peut être dans le dessin, la poterie, les sports. On apporte des possibilités autres que celle que l'enfant a au quotidien. On a des enfants qui sont issus de familles défavorisées, ils n'ont pas forcément accès au sport régulièrement. Donc par exemple pour le sport on arrive à avoir des aides sur les licences sportives. Je pense qu'il faut qu'on le ramène des moyens pas gratuits parce que la société n'est pas gratuite et je pense qu'il ne faut pas leur créer des illusions et qu'ensuite ils tombent de haut. On peut construire quelque chose, construire un projet et là-dessus il faut qu'on innove. Sur la pratique du cinéma : plus un enfant va prendre cette habitude jeune d'aller au cinéma plus il va y aller la lecture séparée.

A.H : Les adultes bénévoles qui sont là depuis longtemps et les salariés comment accueilleraient-ils les enfants ? Quelle place ils leur donnerait ?

N.G : Déjà il faut ouvrir la porte leur laisser en accès libre. Il faut que les enfants pensent que la porte est ouverte. Il faut leur donner des responsabilités que ce soient les jeunes ou les enfants. Si on ne leur offre pas l'opportunité de prendre des responsabilités au sein de l'association, c'est pas bon. Il faut ouvrir la porte en entier et pas seulement à moitié. Et ça veut dire qu'il trouvera sa place. Parce qu'on lui offrira la place qu'il a envie de prendre. Moi je verrais bien un secrétariat avec 60 % de jeunes. Mon rêve serait de laisser ma place au secrétariat à un jeune.

A.H : C'est quoi pour toi un jeune ?

N.G : Les jeunes ça peut commencer à ses ordres qu'ils siègent dans des instances. De 16 ans à 40 / 45 ans pour moi c'est un jeune. Plus ils seront jeunes, plus ils prendront des responsabilités innovantes. Alors nous on accompagne, il faut qu'on donne notre place aux jeunes pour rajeunir notre association.

A.H : Comment considères-tu les enfants : est-ce qu'ils sont des citoyens en devenir, des adultes incomplets, pas encore construit ?

N.G : Un enfant est une personne à part entière. Pour moi un enfant on doit lui donner les outils pour qu'il se construise. Lui apporter le maximum pour qu'il se construise. Il a déjà ses qualités et ses défauts mais il va se construire peu à peu. Mais l'idée c'est qu'il prenne les outils qu'il souhaite prendre pour se construire et pas que nous on lui donne les outils qu'on a sélectionnés. Pour moi l'enfant est un être égal à moi. Il y a des règles avec les enfants comme il y a des règles en société. Il faut que l'enfant soit préparé à respecter les règles de la société. Lui donner le maximum de confiance et de liberté. Il doit avoir des libertés dès petit pour devenir autonome le plus vite possible.

A.H : Quand on parle des enfants on parle souvent de mineurs. Ce terme est très vulgarisé mais si l'enfant est appelé entre guillemets mineurs, est-ce pour minoriser sa place ? Quelle est sa place en société ? Et quelle est la place du mineur dans le milieu associatif ?

N.G : Il y a eu une évolution qui s'est faite avec le conseil municipal des enfants, dans les écoles il y a des élections de délégués. Ça on ne peut pas le minimiser. Je pense que c'est dès leur plus jeune âge qu'il faut leur montrer qu'il y a des structures qui pensent qu'il n'y a pas de mineurs. Pour moi c'est un enfant qui va évoluer il y a des règles en société que certains enfants suivant l'âge ne peuvent pas comme conduire. Mais au-delà de ça je pense qu'il faut mettre en place une démarche de liberté, de démocratie, citoyenneté pour leur permettre de voir. Et de leur permettre dès le plus jeune âge de prendre des responsabilités, prendre des décisions et de voir vers où ils veulent aller. C'est notre rôle d'adulte c'est notre rôle en tant qu'association. Par rapport au 10 droit de l'enfant il faut leur montrer que pour chaque droit ils peuvent intervenir. Être enfant ce n'est pas être mineur c'est une évolution de la maturité. Tout jeune il faut leur faire prendre des responsabilités, des décisions. La prise de décision est importante pour les enfants. Si les parents et les enseignants prennent toujours des décisions à leur place, il sera incapable d'en prendre seul. Pour moi le terme mineur ce n'est pas un mot qui est ouvert, on a encore un cliché en fonction de l'âge. C'est au regard de l'évolution physique et intellectuelle qu'on peut fixer les règles. Un enfant mature à 15 ans pourrait tout à fait conduire. Alors que d'autres non. Mais on est dans un état de droit et la loi à réglementer qu'on ne devenait majeur qu'à 18 ans avec des droits qui nous sont octroyés qu'à 18 ans. Il ne faut pas le censurer ni le mettre dans un cliché de mineur.

A.H : Pour toi il n'y a pas de question de légitimité ou d'illégitimité à faire des actions solidaires ?

N.G : À partir du moment où l'enfant est d'accord, qu'il a la volonté de faire je pense que s'il se sent libre et qu'il a conscience de ce qu'il fait. Si c'est dans un mouvement, qu'on lui a donné la finalité, qu'on lui a expliqué pourquoi, que c'est quelque chose de collectif. Les collectes et les ventes, si c'est l'enfant qu'il a décidé je ne vois pas d'illégalité là-dedans car il n'y a pas de perversion de la demande. Ce n'est pas de l'exploitation.

A.H : Les enfants parfois se sentent illégitimes à donner leur avis par rapport à un adulte. Comment vois-tu les choses au Secours populaire ?

N.G : Moi c'est le contraire de ça. C'est notre devoir d'adulte d'accorder un maximum d'écoute, d'expression, de confiance. C'est tout leur avenir qui est en jeu. Si dès le plus jeune possible tu ne leur donnes pas un espace pour communiquer, un espace pour s'exprimer, un espace pour échanger, déjà tu les brimes. Ce seront des enfants qui n'auront pas confiance en eux, qui se fermeront, qui se fermeront dans une bulle. C'est le contraire même de ce qu'on veut faire au Secours populaire. On donne les outils pour s'ouvrir, se développer mais il ne faut surtout pas brimer. Ça n'empêche pas de rappeler les règles en société que les adultes, les enfants, les ados, doivent respecter mais leur donner un maximum de liberté d'expression et de création est indispensable pour qu'ils s'épanouissent. Si on brime les enfants de cette manière on va en faire des moutons, une société de moutons, des personnes qui vont dire « bah oui c'est la fatalité, c'est comme ça, je ne vais rien dire surtout parce que sinon je vais me faire remonter ». La société je ne le vois pas comme ça surtout pour les enfants.

A.H : Qu'est-ce que ça peut apporter aux enfants le fait de faire des actions solidaires ?

N.G : Alors déjà une expérience, ils peuvent échanger. C'est-à-dire que quand ils rentrent chez eux ils peuvent raconter qu'ils ont fait un acte important. Parce que la solidarité c'est quand même aider à combattre l'injustice, à maintenir une forme d'égalité, à maintenir la dignité humaine pour les enfants et pour les adultes. C'est déjà une expérience positive. Deuxièmement, c'est une expérience de confiance en soi. Parce que c'est « moi-même qui est fait cet acte de solidarité, même si on est dans une action collective moi aussi je participe ». Devenir acteur de solidarité c'est un premier pas pour prendre en main des actes de ta vie d'adulte. Il faut lui montrer qu'on n'est pas dans une bulle, lui montrer qu'il y a plein de personnes merveilleuses, qui peuvent nous enrichir, qui peuvent nous apporter énormément intellectuellement et physiquement etc. Et donc à partir de là, c'est le plus par rapport à un enfant qui ne fait pas d'actions solidaires. C'est toujours un plus pour un enfant, pour un adulte de faire un acte de solidarité et il verra autre chose en dehors de sa famille et en dehors de l'école. Il verra d'autres manières de vivre d'autres manières de fonctionner. Il construira des projets.

A.H : Qu'est-ce que le secours a à gagner en faisant participer les enfants à des actions solidaires ?

N.G : L'enfant c'est l'avenir de l'homme. Le secours populaire s'il ne prend pas en compte tout ce dont on vient de parler. En multipliant les actes de solidarité chez les enfants. On n'en a pas fait des enfants copains du monde. Le président qui vient de décéder lui, c'était sa poule aux œufs d'or les enfants copains du monde. Il était toujours avec les enfants lors des cérémonies, lors des réunions, lors des congrès avec des enfants. Il disait : plus on aura de village copain du monde, d'enfants qui échantent, qui communiquent, qui peuvent partager leur culture, plus la société va évoluer et combattre l'inégalité. C'est une forme de résistance un enfant qui s'ouvre au monde, qui fait des actes de solidarité. Nous on a tout à y gagner : en innovation, en prise de

responsabilité, en accompagnement à la citoyenneté, en accompagnement à la dignité humaine. Un enfant qui commence Copain du monde il va être le super super bénévole jeune. Il aura une expérience plus il sera excellent dans son rapport à l'autre, à la personne accueillie. Il n'aura pas de difficultés à communiquer avec les personnes puisqu'il aura pratiqué.

A.H : Tu parles de citoyenneté, pourrais-tu définir ce qu'est pour toi la citoyenneté, être citoyen ?

N.G : Être citoyen c'est être acteur de sa vie dans une société en prenant en compte toutes les règles d'un État, d'une République. Être acteur ça veut dire prendre conscience de ce qu'on vit et de ce qu'on ne veut pas vivre. C'est-à-dire se positionner à chaque acte de la vie, par le vote par exemple. On prend des responsabilités en votant, on choisit une personne qui va peut-être nous permettre de vivre mieux. Être citoyen, c'est prendre sa vie dans tous les sens du terme que ce soit de l'ordre politique, familial, social, sociétal. Et ne pas laisser aux autres la possibilité de penser pour lui. Pour moi, c'est à peu près ça la citoyenneté.

A.H : Un enfant est-il déjà un citoyen ? Il n'obtient le droit de vote qu'à sa majorité alors est-ce qu'on considère comme un citoyen avant sa majorité ou pas ?

N.G : Normalement oui, il est citoyen. On va lui donner le plus d'outils tout jeune et on est citoyen à partir du moment où on nous a donné les outils. On leur donne des outils tous jeunes pour qu'ils se construisent eux-mêmes, qu'ils deviennent acteurs. On dit futur citoyen si tu préfères mais pour moi si tu ne le dis pas citoyen quand il naît ça veut dire que tu lui mets des barrières au départ. Alors que s'il est citoyen dès sa naissance, ça va lui apporter du grain à moudre pour que sa citoyenneté prenne une maturité. Au congrès des enfants Copain du monde viennent pour parler, « moi c'était super les vacances ». On est des adultes et on écoute parce que pour nous ce n'est que du bonheur. Parce que les enfants s'expriment, ils osent dire. Parce qu'on leur a aussi donné des outils pour le faire, pour venir s'exprimer, pour venir communiquer. Un enfant est libre tant qu'il est citoyen et nous on accompagne.

A.H : Crois-tu que les enfants soient capables d'intervenir dans des situations d'injustice qui concerne d'autres enfants ?

N.G : Ils le font eux-mêmes quand ils se regroupent à l'école ils le font eux-mêmes. Je trouve trois cas : celui qui attaque, celui qui défend, celui qui ne bouge pas. L'école c'est l'école de la vie mais c'est ça dans les cours de récréation tu les regardes et tu vois de suite le gamin qui est dans les jupons de sa mère qui n'ose pas prendre parti si tu ne lui donnes pas des outils supplémentaires pour qu'il comprenne qu'il puisse se défendre aussi. Se défendre ce n'est pas forcément la violence. Pour moi la violence est une forme de lâcheté. Je pense que par l'expression et la communication peut tout à fait dire si on est d'accord ou pas d'accord. Je pense qu'un enfant est tout à fait capable d'exprimer ce qu'il ressent ce qui lui plaît ce qui ne

lui plaît pas. Il suffit que les adultes écoutent. Un enfant est tout à fait capable de défendre sa manière de penser.

A.H : Si l'enfant est égal à un adulte, est-il capable d'intervenir dans des injustices qui concernent les adultes ?

N.G : Il peut donner son point de vue je pense. Il faut laisser de l'espace aux jeunes. Il faut rectifier les formes d'injustice entre les adultes et les enfants. Les enfants peuvent résoudre des conflits, des situations de justice en faisant jouer leur imagination. Pour ça il faut les socialiser. L'ouverture aux autres est quelque chose de merveilleux. Plus tôt tu le commences avec un enfant plus tôt il est gagnant.

Résumé

Dans les années 1990, le Secours populaire a créé un mouvement d'enfants solidaires permettant à ces derniers de pouvoir expérimenter leur citoyenneté à travers la mise en place d'actions solidaires. Les bénévoles de l'association expriment une volonté de plus en plus importante que la jeunesse reprenne le flambeau. La création de ce mouvement remet en question l'illégitimité que la société attribue aux enfants qui nous amène à redéfinir le concept de citoyenneté et le rôle du citoyen. La normalisation du statut de mineur décrédibilise les enfants dans l'expression de leurs opinions et leur capacité à réagir face à des situations perçues comme injustes. Pour permettre de déconstruire les préjugés selon lesquels les enfants et les adolescents sont trop jeunes pour s'impliquer dans la sphère publique et investir un rôle de citoyen à part entière, nous nous sommes intéressés à leurs préoccupations, à leur désir d'intervention et à leur perception de cette illégitimité qui leur est attribuée.

Fédération du Secours populaire français du département de l'Hérault
371 avenue du marché gare
34070 Montpellier
Nicole Marsile et Nicole Guillosson